

# Mon Ordre Officiel n°26

La nouvelle formule du Bulletin de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

L'Ordre

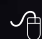
La profession

Le patient



73 097 MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES INSCRITS  
100 CONSEILS DÉPARTEMENTAUX RENOUVELÉS

**L'ORDRE AU PLUS PRÈS DES PROFESSIONNELS ET DES PATIENTS**

 Nous contacter : [monordre@ordremk.fr](mailto:monordre@ordremk.fr)



L'Ordre garant de la qualité des soins et de la sécurité des patients

[www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)

## Sommaire

### L'Ordre

- 04 Le nouveau conseil national
- 06 Compte-rendu d'activité 2013
- 11 La Composition des Conseils départementaux de l'Ordre issus des élections de mars 2014

### La profession

- 23 Appel à candidatures pour le renouvellement de la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes
- 26 Appel à candidatures pour le renouvellement des chambres disciplinaires de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes
- 34 Appel à candidatures pour le renouvellement des conseils régionaux ou interrégionaux de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes



**Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes**  
Directeur de publication: Jean-Paul DAVID  
Rédacteur en chef : Jacques VAILLANT  
120-122 rue Réaumur 75002 Paris  
Tél. : 01 46 22 32 97 Fax : 01 46 22 08 24  
email : [cnol@ordremk.fr](mailto:cnol@ordremk.fr)  
site : [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)



remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage, sans qui il n'aurait pu voir le jour.

**Cithéa communication** - Conception graphique, mise en page, édition et régie publicitaire  
178, quai Louis Blériot - 75016 Paris Tél. : 01 53 92 09 00 - Fax : 01 53 92 09 02  
[contact@citheacommunication.fr](mailto:contact@citheacommunication.fr) - [recrutement@citheacommunication.fr](mailto:recrutement@citheacommunication.fr) - [www.citheacommunication.fr](http://www.citheacommunication.fr)

**Impression** : SIB. **Tirage** : 80 000 exemplaires. **Maquette originale** : Cithéa Communication

**Photos** : © CNOMK, Fotolia - **Dépôt Légal** : 3<sup>e</sup> trimestre 2014.

La société Cithéa communication ne serait être tenue responsable pour toute erreur ou omission dans les textes et illustrations du guide. Les informations contenues dans cet ouvrage sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Cithéa communication. «Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages ou images publiées dans la présente publication préalable écrite de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon.» Loi du 11 mars 1957, art. 40, art. 41 et Code Pénal art. 425

## Edito



### Chères consœurs, chers confrères,

Ce bulletin marque le début d'une nouvelle étape pour notre institution ordinale. La moitié des membres du conseil national et des conseils départementaux a été renouvelée. Au mois d'octobre la moitié des conseils régionaux et interrégionaux sera également renouvelée.

Je tiens à remercier celles et ceux qui s'engagent pour l'ordre : être candidat aux conseils, aux commissions, aux chambres disciplinaires, c'est répondre à l'appel des organisations professionnelles qui depuis des décennies ont voulu un ordre pour défendre l'honneur et l'indépendance de la profession. C'est aussi répondre au législateur qui a créé l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes il y a 10 ans par la loi 2004-806 du 9 août 2004.

Doté d'un code de déontologie « *l'ordre veille au maintien des principes de moralité, de probité et de compétence indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie et à l'observation par tous ses membres des droits, devoirs et obligations professionnels.* » Cette garantie de qualité et de sécurité que nous apportons aux patients est la base de notre reconnaissance par les pouvoirs publics. La politique européenne invite les états membres à déréglementer certaines professions -dont la nôtre- et à laisser s'installer plus de mobilité, plus de libre concurrence afin de rechercher l'efficacité économique. C'est donc à notre institution forte de tous ses membres que revient la responsabilité de contrôler l'accès et l'exercice de la masso-kinésithérapie afin que soient respectés les droits et les intérêts fondamentaux de nos patients dans un monde de plus en plus concurrentiel.

Encore merci à tous ceux qui depuis 2006 ou cette année s'investissent pour réussir un ordre auquel bientôt tous les masseurs-kinésithérapeutes du pays seront fiers d'appartenir.

**Jean-Paul DAVID**

**Président du CNOMK 25 juin 2014**



# Le nouveau Conseil national

## LES TITULAIRES

### COLLÈGE DES LIBÉRAUX



Secteur 1 :  
Ile-de-France / Zone 1 : Paris :  
**Frédéric Srour**



Secteur 4 : Midi-Pyrénées et  
Languedoc-Roussillon :  
**Eric Pastor**



Secteur 9 : Aquitaine, Limousin :  
**Pascale Mathieu**



Ile-de-France / Zone 2 : Seine-  
et-Marne, Essonne, Seine-Saint-  
Denis, Val-de-Marne :  
**Dominique Pelca**



Secteur 5 : Franche-Comté,  
Bourgogne et Centre :  
**Michel Arnal**



Secteur 10 : Bretagne :  
**François Maignien**



Secteur 1 : Ile-de-France / Zone  
3 : Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-  
d'Oise : **Dominique Aknine**



Secteur 6 : Nord-Pas-de-Calais :  
**Jean-Jacques Magnies**



Secteur 11 : Alsace, Lorraine et  
Champagne-Ardenne :  
**Gérard Colnat**



Secteur 2 : PACA – Corse :  
**Franck Gatto**



Secteur 7 : Picardie, Basse et  
Haute Normandie :  
**Jean-François Dumas**



Secteur Guadeloupe, Guyane,  
Martinique : **Joseph Tiburce**



Secteur 3 : Rhône-Alpes et  
Auvergne : **Xavier Gallo**



Secteur 8 : Pays-de-la-Loire et  
Poitou-Charentes :  
**Marc Lévêque**



Secteur La Réunion :  
**Philippe Vignaud**

### COLLÈGE DE SALARIÉS

Secteur salariés hors Ile-de-France :



Marc Gross



Michel Paparemborde



Jacques Vaillant

Secteur salariés  
Ile-de-France :



Pascal Dubus

### CONSEILLER D'ÉTAT



Jacky Richard

## LES SUPPLÉANTS

### COLLÈGE DES LIBÉRAUX

Secteur 1 : Ile-de-France / Zone 1 : Paris : Patrick Salaün

Secteur 1 : Ile-de-France / Zone 2 : Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne : Daniel Guérinoni

Secteur 1 : Ile-de-France / Zone 3 : Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise : Jean-Marc Moreau

Secteur 2 : PACA – Corse : René Couratier

Secteur 3 : Rhône-Alpes et Auvergne : Denis Gomichon

Secteur 4 : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon : Nuno-Mickaël Pires

Secteur 5 : Franche-Comté, Bourgogne et Centre : Philippe Gaston

Secteur 6 : Nord-Pas-de-Calais : Lionel Jourdon

Secteur 7 : Picardie, Basse et Haute Normandie : Hugues Chassang

Secteur 8 : Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes : Isabelle Béghain

Secteur 9 : Aquitaine, Limousin : Roger-Philippe Gachet

Secteur 10 : Bretagne : Christophe Roumier

Secteur 11 : Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne : Hubert Jupin

Secteur Guadeloupe, Guyane, Martinique : Aubert Archimède

### COLLÈGE DE SALARIÉS

- Secteur salariés hors Ile-de-France

Elisabeth Depaire

Véronique Dubrulle

Noëlle Faltempin-Lafarge

- Secteur salariés Ile-de-France :

Christian Fausser





## Compte-rendu d'activité 2013

Le 31 décembre 2013, il y avait 73097 masseurs-kinésithérapeutes inscrits dont :

- 10800 salariés
- 62410 libéraux
- 697 sociétés

### **INSCRIPTIONS RADIATIONS TRANSFERTS**

INSCRIPTIONS : 7212

RADIATIONS : 1424

TRANSFERTS : 4079

### **LES RADIATIONS : 1424**

RETRAITE : 682

CESSATION ACTIVITÉ : 342

DÉPART A L'ÉTRANGER : 245

DÉCÈS : 76

AFFECTION LONGUE DURÉE : 29

DISSOLUTION : 14

CADRES DE SANTÉ : 13

NON MK : 9

CONGE : 7

MILITAIRES : 6

SANCTION : 1

### **JOURNÉE D'INFORMATION AUX BONNES PRATIQUES**

#### **ORDINALES**

14 journées d'information aux bonnes pratiques ordinales ont été organisées en 2013.

Elles ont concerné 445 participants

#### **LIBRE PRESTATION DE SERVICE**

52 demandes :

18 REFUS / 25 ACCORD / 2 EN COURS

5 EN ATTENTE de PIÈCES / 2 AUTRES

NATIONALITÉ : BRITANNIQUE : 17 / ROUMAIN : 12 / FRANÇAIS : 8

ESPAGNOL : 4 / ITALIEN : 3 / PORTUGAIS : 1 / BELGE : 2 /

ALLEMAND : 1 / HONGROIS : 1 / HELVÉTIQUE : 1 / SINGAPOURIEN 1

AUSTRALIEN : 1

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE DIPLÔMES**

82 demandes de reconnaissance de diplômes ont été enregistrées en 2013 :

- 43 Diplômes universitaires
- 21 Diplômes inter universitaires
- 2 diplômes étrangers (licence, master Belgique)
- 16 autres demandes transmises par les CDO

**ENTRAIDE**

La commission d'entraide nationale s'est réunie 9 fois.  
25 dossiers ont été étudiés et 87 850 € ont été alloués au titre de l'entraide en 2013.

Sommes allouées depuis 2009

2009 : 24 500 euros

2010 : 22 700 euros

2011 : 27 900 euros

2012 : 46 000 euros

2013 : 87 850 euros

Prévu au budget 2014 : 150 000 euros

**COMMUNICATION**

En 2013, nous avons diffusé 12 Newsletters ou Flashactu, des interviews vidéo, et diffusé deux bulletins

Voir aussi : <http://www.dailymotion.com/CNOMK>

**INTERNET**

Notre site reçoit une moyenne de 570 visites par jour.

252 261 Visites

179 345 Visiteurs uniques

626 486 Pages vues

2,48 Pages par visite

00 :02 :06 Temps moyen passé sur le site

46,00 % Taux de rebond

68,93 % Nouvelles visites

**CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE S'EST RÉUNIE LORS DE 4 AUDIENCES.**

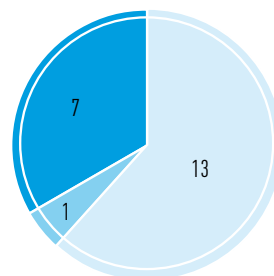
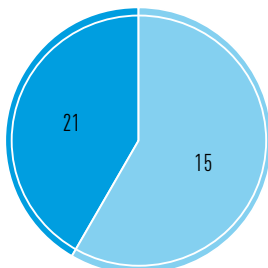
42 AFFAIRES ENREGISTRÉES

36 AFFAIRES JUGÉES

**NOMBRES D'AFFAIRES JUGÉES EN 2013**

■ Nombre d'affaires jugées en audiences

■ Nombre d'affaires jugées par voie d'ordonnances

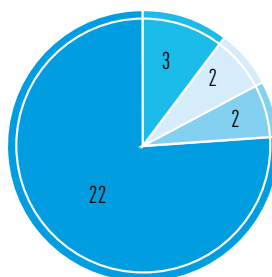
**TYPE D'ORDONNANCES POUR L'ANNEE 2013 (y compris celles des années précédentes)**

■ Ordonnances de rejet (hors délai, absence de motivation, absence timbre fiscal, ...)

■ Ordonnances de désistement

■ Ordonnances de dépaysement



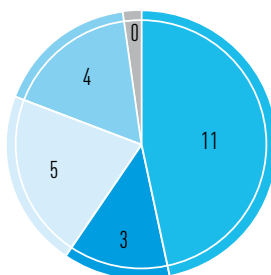
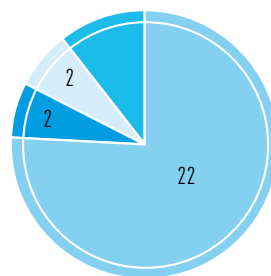


#### IDENTITÉ DU PLAIGNANT POUR LES AFFAIRES ENREGISTRÉES EN 2013

- Masseur-Kinésithérapeute
- Patient
- CDO
- CNO

#### NATURE DES AFFAIRES ENREGISTRÉES EN 2013

- Contrat
- Mœurs
- Autres déontologie
- Divers

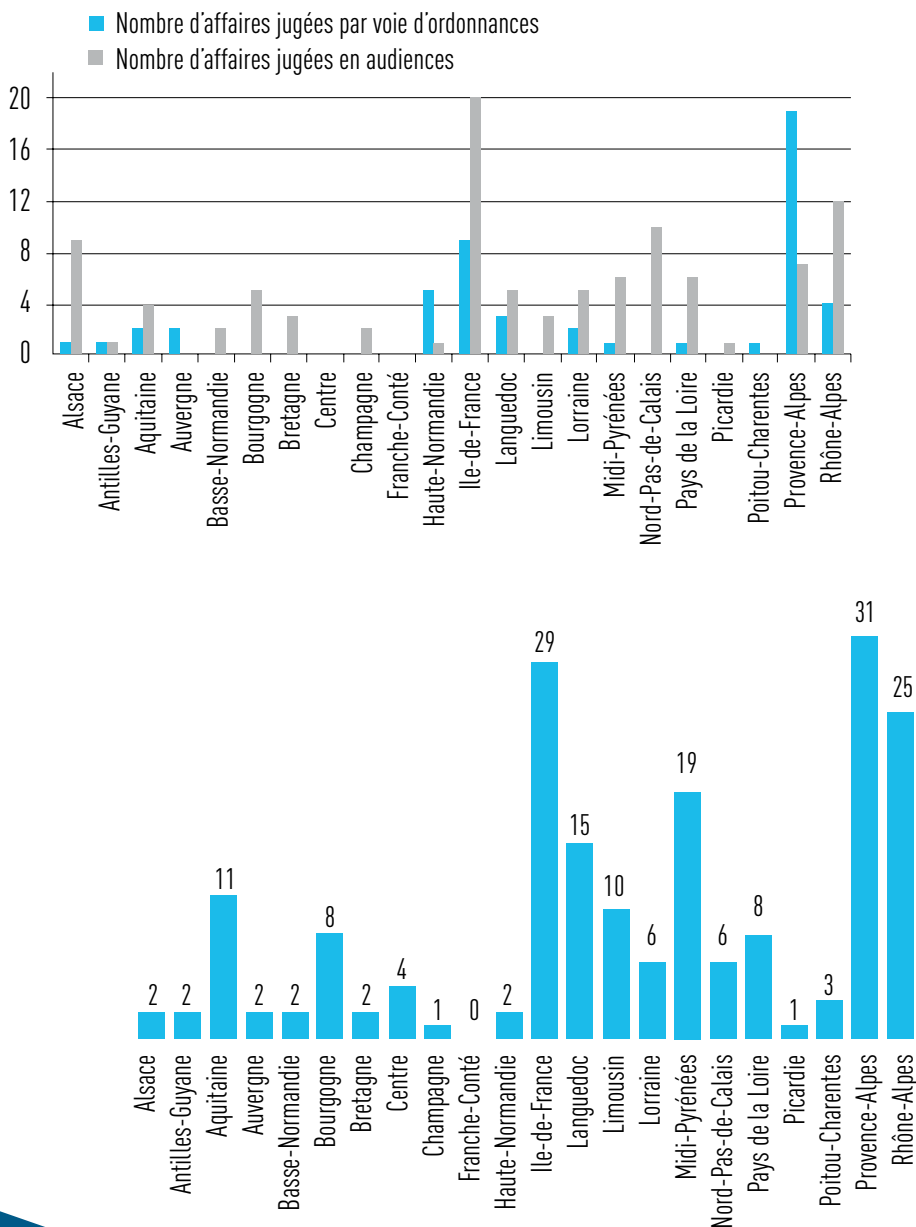


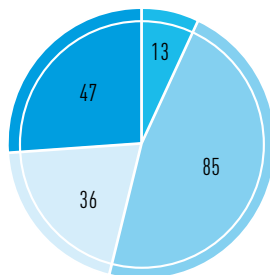
#### TYPE ET FRÉQUENCE DES SANCTIONS PRONONCÉES EN 2013

- Avertissement
- Blâme
- Interdiction d'exercer
- Radiation
- Absence de sanction



**CHAMBRES DISCIPLINAIRES DE PREMIÈRE INSTANCE**



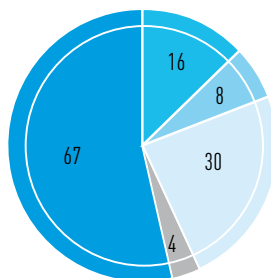
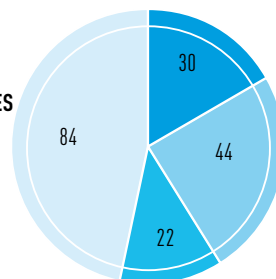


**IDENTITÉ DU PLAIGNANT POUR LES AFFAIRES ENREGISTRÉES EN 2013 POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES**

- Masseur-Kinésithérapeute
- Patient
- CDO
- Autres

**NATURE DES AFFAIRES ENREGISTRÉES EN 2013 POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES**

- Contrat
- Mœurs
- Autre déontologie
- Divers



**TYPE ET FRÉQUENCE DES SANCTIONS PRONONCÉES EN 2013 POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES**

- Blâme
- Interdiction d'exercer
- Radiation
- Absence de sanction
- Avertissement

## La Composition des Conseils départementaux de l'Ordre issus des élections de mars 2014

### 01 - AIN

Président : Sophie CHATEAU  
 Vice-président : Carole BARBIER-SION  
 Trésorier : Julien NALLET  
 Secrétaire général : Claire CHAFFAUD

#### Titulaires :

Pierre FOURNIER  
 Marc PELLUET  
 Cécile PIDOUX

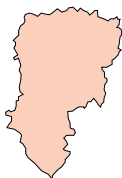


### 02 - AISNE

Président : Jean-Pierre POREAUX  
 Vice-président : Olivier MARIAGE  
 Trésorier : Jean-Jacques DEPINOY  
 Secrétaire général : Dominique BERTON

#### Titulaires :

Grégory BADOR  
 Nathalie BERGER  
 Antoine CHERET  
 André GUIARD  
 Florence GOULOIS



#### Suppléants :

Anne MARQUAIS  
 Jean-Pierre CARBONNAUX  
 Jean-Pierre PENIT

### 2A - CORSE DU SUD

Président : Christophe BERNARD  
 Vice-président : Gérard MONDOLONI  
 Trésorier : Jacques PERBOST  
 Trésorier adjoint : Claire BENEJAM-BRUNEL  
 Secrétaire général : Jean-Pierre REGAZZACCI  
 Secrétaire général adjoint : François-Noël REGAZZACCI

#### Titulaires :

Jean-Claude ORTICONI  
 Armelle LE TUTOUR  
 Charles BATTINI

#### Suppléants :

Michel ATTARDO  
 Pierre DECOMPS



### 2B - HAUTE CORSE

Président : Fabien FREDENUCCI  
 Vice-président : Jean-Paul CANARELLI  
 Trésorier : Jean-Paul CASTA  
 Secrétaire général : Marie-Danielle POLES PANZANI

#### Titulaires :

Marielle MORACCHINI  
 Gilles ERMINJ  
 Laurent GUERINI  
 Maria-Saveria FRASSATI  
 Chantal RISTICONI

#### Suppléants :

Jean-Toussaint MALLERONI  
 Jean-Pierre ALBERTINI  
 Lucien GARULLI  
 Marie-Claire POGGI  
 Thierry NOUAILLE  
 Anne RENAIX-MARIOTTI  
 Jennifer CATANIA



### 03 - ALLIER

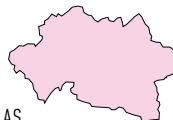
Président : Thierry DELAPIERRE  
 Vice-président : Alain GUILLEMINOT  
 Trésorier : Laurent COLLERY  
 Secrétaire général : François GAUME

#### Titulaires :

Catherine CHATELUX MORETTI  
 Philippe BADIN  
 Bogumila CYRULIK  
 Myriam MERICHE

#### Suppléants :

Jean-Christophe NICOLAS



### 04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE

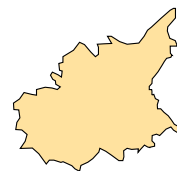
Président : Fabrice COSTA  
 Vice-président : Florence COVAREL  
 Trésorier : Jean-François CROZES  
 Secrétaire général : Mohamed EL BARTALI

#### Titulaires :

Pascale GILLY  
 Gil PASCAL  
 Christine MEYRAN HONNORAT  
 Patrice PROIETTI  
 Isabelle BURLES AUDEMARD

#### Suppléants :

Benoit LAURENT  
 Aurélie BELLERI BARBE  
 Ghyslaine GIL  
 Marie MOUIREN  
 Emmanuelle THOUVENIN OUTRE  
 Alain GAIMARD  
 Georges MELONI



### 05 - HAUTES ALPES

Président : Bernard HERBET  
 Vice-président : Patrick BLANCHARD  
 Trésorier : Julien DEMEY  
 Trésorier adjoint : Emmanuel DENIS  
 Secrétaire général : Seyed NAGHIBI

#### Titulaires :

Roland QUEINEC  
 Laurence PERRIN

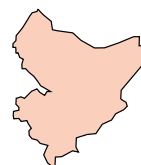


### 06 - ALPES MARITIMES

Président : Corinne RODZIK  
 Vice-président : Eric LE CANN et Véronique DUBRULLE  
 Trésorier : Sylvain DECLERCQ  
 Trésorier adjoint : Marc-Yves LE LANN  
 Secrétaire général : Guillaume BOUCHET

#### Titulaires :

Richard CHOSSON  
 Jacqueline CASALI  
 Adolph CHOUKROUN  
 Hérald AQUILINA  
 Dominique BORIES  
 Marc-André DOMERGUE  
 Ludovic DUBOILLE  
 Jacques WINCKLER  
 Catherine COLLIGNON



## 07 - ARDÈCHE

Président : Frédéric RAVEL  
Vice-président : Robert ALLERMOZ et  
Fabienne PASCUAL-BREYSSE  
Trésorier : Sébastien GADILHE  
Trésorier adjoint : Jacques DEGACHE  
Secrétaire général : Frédéric MEHAYE  
Secrétaire général adjoint : Christian GALLO

Titulaires :  
Yves EXBRAYAT  
Philippe LEAULT



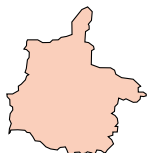
## 08 - ARDENNES

Président : Jean-Pol GAMBIER  
Vice-président : Philippe PAY  
Trésorier : Sabrina JOONNEKINDT

Titulaires :  
Jean-Christophe TULPIN

Thierry BAUDA  
Mercedes DRICOT  
Fabrice LAMBERT  
Christophe BARBAISE  
Lucie SALLE ASTIER

Suppléants :  
Olivier KARLIN  
William LEROY  
Laure VINCENT COQUELET  
Vincent BODHUIN



## 09 - ARIÈGE

Président : Evelyne CARLESSO  
Vice-président : Jean-Marc GUERIN  
Trésorier : Bernard DAGUES

Titulaires :  
Christine DAVILA  
Isabelle CHATELET-LEBERGER  
Frédéric PINCEMIN  
Guy MONTEGUT  
Daniel CHATELET

Suppléants :  
Vincent BALESTRACCI  
Gilles SAUVAGET  
Hubert SOULAS  
Jean-Joseph PEYRONNE



## 10 - AUBE

Président : Philippe CLEMENT  
Vice-président : Stéphane ODONI  
Trésorier : Charles SAINTON  
Secrétaire général : Stéphane ODONI

Titulaires :  
Marie-Pierre GARCIA  
Bruno GARCIA  
Denis ARTAUD  
Xavier PIOTTIN  
Aurélien GAUTHIER  
Christian WONE

Suppléants :  
Thierry AVENTIN  
Didier RENAULT  
Michel LEFEBVRE



## 11 - AUDE

Président : Christian CROS  
Vice-président : Guy SANCHEZ  
Trésorier : Bénédicte GELIS  
Secrétaire général : Rose MOUNIE

Titulaires :  
Xavier FONT  
Alain ARIBAUD  
Agnès DEGEN-PARAZOLS  
Christophe MAHOUX

Suppléants :  
Gilles LECINA  
Damien HOLSTEIN  
Claude MELIS  
Vincent GALAUP  
Pascal HERBILLON



## 12 - AVEYRON

Président : Jean-Paul ROUQUIER  
Vice-président : Henri LACOMBE et Arnaud  
RAMPLOU  
Trésorier : Patrick MIGNON

Titulaires :  
Robert NEGRE  
Stéphanie CALMELS  
Jacques TRONC  
François VIVARES



Véronique VIGUIER-SMITH

Suppléants :  
Sylvie COUDERC-SOUNILLAC  
Jean-Dominique ALAZARD  
Jean-Michel ARPAJOU  
Myriam BONNEMAIRE-GALDEMAS  
Christian MILLON

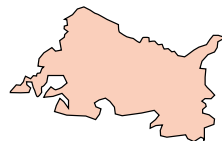
## 13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Président : Pascal AGARD  
Vice-président : Bernard DECORY, Guy  
LOMBARDI et Daniel MOINE  
Trésorier : Rosemarie BARBE  
Trésorier adjoint : Hélène RICHELME BUISSON  
Secrétaire général : Franck GATTO  
Secrétaire général adjoint : Philippe  
SAUVAGEON

Titulaires :  
Jennifer JAMES  
Eric BLIN  
Jean-Marie PEREZ  
Cyril RAMPIN  
Richard GALLAND  
Luc MAYNARD  
Laurence COURATIER  
Frédéric XAVIER  
Pierre GARNIER  
Patricia PARODI-BESSIERE

Suppléants :  
Aurélie LACOUR  
René BARTS  
Gérard THIERY  
Michel MAGNAVAL  
Raoul COTTIN  
Rémy RIVIER

Aurélie SAINT EVE  
Bernard CEAS  
Jean-Fabien LAZARO  
Arnaud LECOQ  
Michel CACCIAGUERRA  
Bernard OPHOVEN  
Benjamin RAVERA  
Arnaud SIMON  
Pierre-Jean BLANC



**14 - CALVADOS**

Président : Hugues DOOS  
 Vice-président : Simon BOGAERT  
 Trésorier : Franck BOUCLIER  
 Secrétaire général : Guillaume GALLIOU

Titulaires :

Richard CREDEVILLE  
 Erick GOSSELIN  
 Julien HAUS  
 Eva LECORE  
 Thomas LASSALLE  
 Mickael BABIN  
 Alain DUBOURG  
 Denis LAMOUREUX

Suppléants :

Abbas JAFARI

**15 - CANTAL**

Président : Michel ROUX  
 Trésorier : Jean-Sébastien SOUCHAIRE

**16 - CHARENTE**

Président : Emmanuel BOISSEAUD  
 Vice-président : Laurent GENEVIÈRE  
 Trésorier : Alban DUSSOUCHET

Titulaires :

Françoise DEVAUD  
 Yves POSTIL  
 Eric BUNA

Suppléants :

Jean-Michel WEYDERT

**17 - CHARENTE-MARITIME**

Président : Loïc MARCAIS  
 Vice-président : Jacques DESSE et Alain DENAIS  
 Trésorier : Loïc MARCAIS  
 Secrétaire général : Claude CHUFFART  
 Secrétaire général adjoint : Jean-Pierre PERRIN

Titulaires :

Eric BOURSON  
 Thierry MONNARD  
 Michel MAUDUIT  
 Pierre-Yves FARRUGIA  
 Sylvia BALLESTER  
 Marie RECOULES

Suppléants :

Joël PREAUT  
 Paul-Jean PELLUCHON

**18 - CHER**

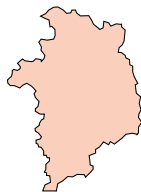
Président : Eric GUELLE  
 Vice-président : Philippe VAUDIAU  
 Trésorier : Daniel ROLAND  
 Secrétaire général : Patrick PELLADEAU

Titulaires :

François XAVIER  
 Philippe TALUREAU  
 Christelle PETAT  
 Sylvain REFAIT

Suppléants :

Thierry DELORME  
 Stéphane MANSART  
 Dominique BOUQUET

**19 - CORRÈZE**

Président : Hervé AURICOMBE  
 Vice-président : Gilles DELAGNES  
 Trésorier : Didier RIOM  
 Secrétaire général : Isabelle REGAUDIE

Titulaires :

Marc BOUYSSOU  
 Franck FROUARD  
 Claude BESSONNAUD

Suppléants :

Jacques ALBERT  
 Jean-Claude LEYGNAC  
 Julien CUGNART

**21 - CÔTE-D'OR**

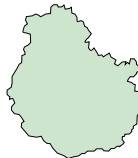
Président : Michel-Pierre TRIAT  
 Vice-président : Olivier SALTARELLI  
 Trésorier : Christian-Pierre PEYROUSE  
 Secrétaire général : Nicolas DUTARTRE

Titulaires :

Caroline BUSCHINI  
 Sébastien KRUMM  
 Julien CARDIS  
 Pascal BRIOT  
 Pierre PELISSONNIER  
 Gérard LEDUC  
 Yann-François SYLVESTRE

Suppléants :

Romain GARREAU  
 Rémi MEURVILLE  
 Daniel SOLNON  
 Micheline TOUPET  
 Cyril FONTANA

**22 - CÔTES-D'ARMOR**

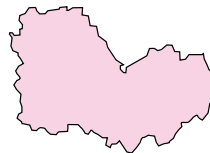
Président : Magalie TURBAN  
 Vice-président : Guy LEPANNETIER et  
 Christophe TABOURIN  
 Trésorier : Matthieu SAINT CAST  
 Secrétaire général : Karine BREZELLEC

Titulaires :

Céline SANCHEZ  
 Nathalie VITASSE TOURTONDE  
 Agnès AUBERT  
 Paul-Antoine VITEL  
 Stéphanie BLANCHARD  
 Loïc FAGUET

Suppléants :

David LE MASSON  
 Yves PAINDESTRE  
 Jean-Michel SAPIN  
 Raymond ETESSE

**23 - CREUSE**

Président : Eric BOSPHORE  
 Vice-président : Jean VIET  
 Trésorier : Serge DUCLEROIR  
 Secrétaire général : Sylvie BROSSARD

Suppléants :

Chantal BELLETEIX  
 Patrice MAHU

**24 - DORDOGNE**

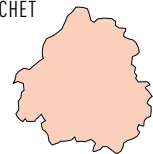
Président : Pascal MAZEAUD  
 Vice-président : Roger-Philippe GACHET  
 Trésorier : Sébastien COCHET

Secrétaire général :

Christelle GOSSELIN-GAYOT

Titulaires :

Joël CRIQ  
 Damien FRESSINGEAS

**25 - DOUBS**

Président : Bernard AMOURETTE  
 Vice-président : Agnès GUILLAUME  
 Trésorier : Sébastien SALOMON  
 Secrétaire général : Mathieu BOUFFETEAU

Titulaires :

Julien SAUGE  
 Nicolas ROSAN  
 Christophe JACQUIN  
 Frédéric RIVIER

Suppléants :

Gaëtan ISTACE



Marc PRILLARD  
Bernard PIGANIOL  
Michel BERREUR  
Eric SACCOMANI

## 26 - DRÔME

Président : Jacques LIABEUF  
Vice-président : Serge ROUDIL  
Trésorier : Gérard MARIAUD  
Trésorier adjoint : Stéphane MORALES  
Secrétaire général : Véronique MOREL-LAB  
Secrétaire général adjoint : Brigitte BOULIN

### Titulaires :

Alain PRAT  
Christian GAUME  
Stéphane DURANTE  
Olivier BARBIER

### Suppléants :

Daniel SULINGER  
Pierre FAURE-BRAC



## 27 - EURE

Président : Thierry LALLEMAND  
Vice-président : Nathalie PIETON et Jean-François DUMAS  
Trésorier : Patricia LE FOL

### Titulaires :

Véronique MARCHAND  
Jean-Benoît QUIREZA COTA  
Martine BILLARD  
Jean-Michel COTE  
Hubert KUNHEL

### Suppléants :

Françoise BELLEVIN

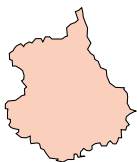


## 28 - EURE-ET-LOIR

Président : Thierry BUTHON  
Vice-président : Dominique LE DIAGON  
Trésorier : Loïc RENARD

### Titulaires :

Serge BOURBON  
Jean-Yves DEBALLON  
René BRISSARD  
Franck COURTAIS  
Jean-Paul GARNIER  
Catherine VANDERBECKEN



## 29 - FINISTÈRE

Président : François MAIGNIEN  
Vice-président : Christophe ROUMIER, Jean-François MOULIN et Patrick SPILLMANN  
Trésorier : Thierry QUILLIOU  
Trésorier adjoint : Annaïg LE MEUR ROUX  
Secrétaire général : Eric TOUTAIN  
Secrétaire général adjoint : François-Xavier SALMON

### Titulaires :

Patrick THEVENET  
Marc TOUZE  
Bertrand AUTRET  
Christophe DENIEL  
Marie-Claire GUERROT

### Suppléants :

Pierre-Yves LE LONS  
Pascal FLECHER  
Christian CAMBET PETIT-JEAN



## 30 - GARD

Président : Jean-Pierre FORTIN  
Vice-président : Eric LEFORT  
Trésorier : Marie-Françoise DENARIE CHAURIS  
Secrétaire général : Eric VOISIN  
Secrétaire général adjoint : Charles URSULE

### Titulaires :

Estelle HUYNH CLEMENT  
Philippe RUYER  
Patrice GARCIA  
Jean-Philippe RODEAUD  
Emmanuelle TRUBNER-CAUFRIEZ  
Lionel DE SOUSA DO OUTEIRO

### Suppléants :

Albert CARDONA  
Inken RANCEL



## 31 - HAUTE-GARONNE

Président : Patrice CARRAUD  
Vice-président : Jean-Marc MAUMUS  
Trésorier : Jean-Pierre POUZEAU  
Secrétaire général : Marie-Pierre BAZET  
Secrétaire général adjoint : Alexandra PARIS

### Titulaires :

Constance PEYRECAVE  
Philippe ARMENGAUD

Patrick JOUD  
Christine SALVY  
Stéphane PERIN  
Patrick SANS  
Cécile MAUVEZIN  
Jacques POUJADE  
Damien OLIVON  
Philippe CABROL  
Arnaud CASSAGNAUD  
Jean-François COUAT  
Suppléants :  
Djamila NEMRI-MACHOU  
Laurent SADA  
Raphaël CORDIER  
Thierry ESTRABAUD  
Jean-Jacques BONNIFET  
Philippe CASTANET  
Serge GUERIN  
Camille COUAT  
Nathalie FIORIO



## 32 - GERS

Président : Sophie DI GIORGIO  
Vice-président : Kathleen LEBRETON  
Trésorier : Nicolas BACHELLERIE  
Secrétaire général : Marie-Bénédicte OGIEZ

### Titulaires :

Marie-Hélène COUPRON  
Liubomir SIMITCH  
Thierry CHADOUTAUD  
Nathalie MONTEGUT  
Thierry BLANCHARD

### Suppléants :

Guillaume ALONSO



## 33 - GIRONDE

Président : Michel VERSEPUY  
Vice-président : Patrick LAMAT  
Trésorier : Christian HOLLE  
Secrétaire général : Nathalie CORMARY  
Secrétaire général adjoint : Laurence VERMANDE

### Titulaires :

Elsa GUILLOT  
Marie LANNELONGUE  
Dominique PATRIER

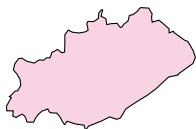




Sylvain RODET  
Hélène LAFON-PELEGRIS  
Alain ROUVILLOIS  
Marik FETOUH  
Albert FITOUSSI  
Xavier RAFFALI  
Jean-Louis SUDRE  
Suppléants :  
Hubert VIAUD  
Alan LE CONIAT  
Patrick PERES  
Xavier-Michel DE SAINT POL  
Bertrand LAHORGUE-POULOT  
Christophe BARIS  
René BRUNEL  
Philippe SEYRES

### 34 - HÉRAULT

Président : Eric PASTOR  
Vice-président : Elisabeth DEPAIRE  
Trésorier : Michel KLEIN  
Secrétaire général : Frédérique BONNET-DIMEGLIO  
Titulaires :  
Pierre MARTY-GAUBERT  
Laurent FAUX  
Guillermo TORO  
Christian BARBIER  
Stéphane FABRI  
Hubert LOPEZ  
Vincent BESSE DESMOULIERES  
Amélie SCHWERER  
Cyrille FYAD  
Bruno GUY  
Christophe LAGATHU  
Alain MACRON  
Pierre POQUET  
Yves LEGOURIERES  
Suppléants :  
Mathieu PRAT  
Frédéric ROUVIERE  
Marianne FIJAC  
Yann DOMENECH  
Arnaud BARBIER  
Gilles VALLAT  
Eric BALANDRAUD  
Tatiana BOURELY  
Christophe DEROUCH



Marie-Pierre TUR LAUTREC  
Dominique RUBI-BARAONA  
Romain BESOMBES  
Pierre VEROT

### 35 - ILLE-ET-VILAINE

Président : Michel TESSIER  
Vice-président : Yves TIMONNIER  
Trésorier : Gilbert DUGAST  
Trésorier adjoint : Olivier DARTOIS  
Secrétaire général : Nicolas TREHIN  
Secrétaire général adjoint : Aude THEURIER  
Titulaires :  
Claudine COLOMBET  
Yves LABBE  
Morgane PASCAL  
Gaël PIETTE  
Philippe MENAIS  
Philippe MOUCHON  
Vincent BARRAULT  
Denis THOUVIGNON  
Suppléants :  
Brévaël HALBOUT  
Bernard LEHMANN  
Gérard NICOLAS



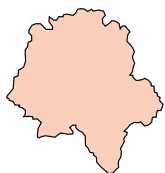
### 36 - INDRE

Président : Philippe DUHAMEL  
Vice-président : Sergio PINTO  
et Francis DUSSERRE  
Trésorier : Hervé ANDRE  
Trésorier adjoint : Bogdan ALEXANDRU  
Secrétaire général : Frédérique DIENNET-GITTON



### 37 - INDRE-ET-LOIRE

Président : Pascal RIVIERE  
Vice-président : Dominique DUREZ  
Trésorier : Mathieu LAGET  
Secrétaire général : Béatrice ORTEGA  
Titulaires :  
Michel ARNAL  
Stéphane BRETON  
Jérôme PIQUET  
Frédéric VANPOULLE  
Mathieu BREMOND  
Jacques COHEN  
Dominique DESNOS



### Suppléants :

Jean-Michel GUILLOT

### 38 - ISÈRE

Président : Bernard COSSALTER  
Vice-président : Roger HERRMANN, Véronique VION GENOVESE et Luc MORFIN  
Trésorier : Marie ACHARD  
Trésorier adjoint : Marion COTTE DOERFLER  
Secrétaire général : Patrick GUILLOT  
Secrétaire général adjoint : Jean-Jacques VAILLANT

### Titulaires :

Xavier GALLO  
Philippe CHAPUIS  
Jean-Paul DAVID  
Elisabeth MACLET  
Sylvie LECOMTE  
Hervé MOSCA  
Fabrice MEUNIER-CARUS-VINCENT  
Michel GUERIN  
Sandrine MONNET  
Sylviane COSSALTER-DARRAS

### Suppléants :

Vincent GIROD  
Olivier RICHARD  
Georges REYMOND  
Sophie MANDRAY  
Antoine SIMON  
Yann PENDELIAU



### 39 - JURA

Président : Jean Claude RANNOU  
Vice-président : Jean-Pierre GIRAUD  
Trésorier : Christophe PETITNICOLAS  
Secrétaire général : Gérard BOUVIER

### Titulaires :

Jean-Michel HIEYTE  
Guillaume THIERRY  
Bruno CURLIER  
Jérôme BORSOTTI  
Georges PAPP

### Suppléants :

Yamina FAORO  
Patrice PERRET  
Jean-Louis COURT  
Marina TRACHSEL  
Christian TESSIER



## 40 - LANDES

Président : Yanick CHAUBET  
Vice-président : François LACERENZA  
Trésorier : Mathieu LARTIGAU  
Secrétaire général : Vincent CAPDEPUY

### Titulaires :

Hélène GRACIET  
David PEDEBOSCO  
Jean-Philippe LISSALT  
Nicolas BOUILLAUD  
Stéphanie BELLOCO

### Suppléants :

Christophe BORIE-DUCLAUD  
Daniel REISEMBERG



## 41 - LOIR-ET-CHER

Président : Régis LE ROUVREUR  
Vice-président : Christian BARON  
Trésorier : Loïc BOURNON  
Secrétaire général : Christine CHARRON

### Titulaires :

Philippe GOUET  
Jean-Christophe AUFRERE  
Pascal MASSON  
Jean-Michel DELCAMP

### Suppléants :

Daniel PERSILLARD  
Jean-Marc SEIGNEURET  
Patrick GROSJEAN  
Willy MOUSSY  
Etienne PANCHOUT



## 42 - LOIRE

Président : Jean-Bernard MUIZZO  
Vice-président : Elisabeth CROUZOLS COZETTE  
Trésorier : Laurent GARNIER  
Secrétaire général : Laurent TRABLEAU

### Titulaires :

Laetitia REY  
Damien DALMAS  
Philippe LABOURE  
Cyril SERVEL  
Françoise DESENS  
Daniel AUBERT  
Eric CLAVELLOUX  
Aurélien DI MARCO

### Suppléants :

Géraud DE MONTAIGNAC  
Eric MESSNER



Jacques GIRE  
Ludovina DE OLIVEIRA  
Eliézer MOTGO TAMNOU  
Jacques CHEVALLARD

## 43 - HAUTE-LOIRE

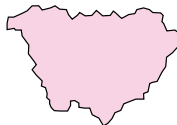
Président : Jean Jacques COMBET  
Vice-président : Bernard HIERET  
Trésorier : Jacques PANTHIER  
Secrétaire général : Philippe DEGEMARD

### Titulaires :

Jacqueline FAUGIER  
Marie-Joseph CHAPUIS  
Jean DELAIGUE  
Rachel HUGUENIN  
Annie RICOU

### Suppléants :

Benjamin CAILLET  
Richard MEFFLET  
Pierre CHAPUIS  
Michel USSON  
Roby LENHOF  
Philippe ZOTOS



## 44 - LOIRE-ATLANTIQUE

Président : Thierry PAVILLON  
Vice-président : Béatrice NEY et Bertrand MORICE

Trésorier : Delphine GOUJON-FERTILL  
Secrétaire général : Gwénoél MENU  
Secrétaire général adjoint : Sophie GARIN  
CORVAISIER

### Titulaires :

Muriel FROU-VILLE  
Romain RIEU MERE  
Jean-Baptiste MONTAUBRIC  
Catherine CHARRIER  
Cyril ALONSO  
Laurent DELVIGNE  
Alexandre PATRY  
Muriel LIGNAT  
Bernard MOULIN



## 45 - LOIRET

Président : Michel PUYGRENIER  
Vice-président : André GAZENGEL  
Trésorier : Christian ABIVEN  
Trésorier adjoint : Gérard GAILLOT  
Secrétaire général : Xavier DEJONGHE

Secrétaire général adjoint : Luc LE LAY

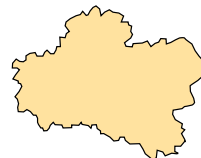
### Titulaires :

Marion JOLLIVET  
Véronique DESCHAMPS  
Marie Laure STROIAZZO-LEMAIRE  
Atain CAPOT

Stéphane PERRET  
Olivier MOINIER

### Suppléants :

Carole NOURTIER  
Bertrand SELLERON  
Christian THEURIN



## 46 - LOT

Président : Béatrice RODRIGUEZ DE CASTRO  
Vice-président : Jean-Louis RASSAT CAZES  
Trésorier : Jean-Jacques BALES  
Secrétaire général : Yvon HAFFREINGUE

### Titulaires :

François CHAMPMARTIN  
Carole BERLAND  
Jean-Marie ANTON



## 47 - LOT-ET-GARONNE

Président : Didier DELEU  
Vice-président : Agnès PELET  
Trésorier : Nicolas DURENQUE  
Secrétaire général : Laurent EHRMANN

### Titulaires :

Benoît GUILLEY  
Yohann MALAURIE  
Pierre MENTUY  
Jean-François RENAUDIN

### Suppléants :

Frédéric LABARCHEDE  
Christine DIRAT CLESI



## 48 - LOZÈRE

Président : Alain RIBES  
Vice-président : Geneviève LAFONT SALINIER  
Trésorier : Jean-Luc COUDERT

### Titulaires :

Anne-Marie BROCKHOFF  
Jean-Michel JALABERT  
Danièle ROURE

### Suppléants :

Françoise DINANT  
Joel BERTRAND



**49 - MAINE-ET-LOIRE**

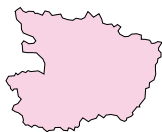
Président : Dominique DUPONT  
 Vice-président : Patrick COUNY  
 Trésorier : Christophe SUARD  
 Secrétaire général : Jacqueline JOUBERT

Titulaires :

Charlotte DEPRAZ  
 Michel CATIN  
 François LHOMMEAU  
 Isabelle GICQUEL  
 Sylvie GUIBERT-SIOGNON  
 Jean-Yves LEMERLE

Suppléants :

Marie-Hélène HEVIN  
 Thierry LALUE  
 Jean-Jacques LHOMMET  
 Jean-Claude FOUCHIER

**50 - MANCHE**

Président : Renaud DUCHÂTEL  
 Vice-président : Antoine VEZIER  
 Trésorier : Thierry GOURITIN  
 Trésorier adjoint : Jean-Luc RIBEYROLLES  
 Secrétaire général : Isabelle JEAN  
 Secrétaire général adjoint : Frédérique ROUEN

Titulaires :

Philippe COUTANCEAU  
 Lolita BAUDIN  
 Patrice LE JOUBIOUX

Suppléants :

Grégory BURNOUF  
 Pierre BROSSAULT  
 Hugues RIOU

**51 - MARNE**

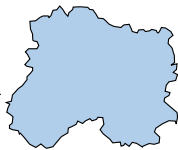
Président : Hélène CUSIMANO  
 Vice-président : Hervé QUINART  
 Trésorier : Philippe LAFLEUR

Titulaires :

Pol LORIN  
 Hervé STAELEN  
 Sophie FOUQUET LADEUIL  
 Alice PIGOT  
 Jean-Luc BAUDOIX  
 Jean-Claude JEANSON

Suppléants :

Julie PETRE-BIGOT  
 Patrick MERGEM  
 Xavier MACHUEL

**52 - HAUTE-MARNE**

Président : André PINCHAUD  
 Vice-président : Nadège MONET VILMIN  
 Trésorier : Johann DEHAYE

Titulaires :

Edwige FONTAINE  
 Eric FRANCOIS

Suppléants :

Jean-Pierre GREPIN  
 Christophe FLORIOT  
 Frédéric COULEROT  
 Robert MERESSE  
 François CHARLES

**53 - MAYENNE**Titulaires :

Jacky QUERE  
 Frédéric VALLEE  
 Jean-Jacques BOUTELOUP  
 Jean-Christophe TASSIOT  
 David SIMON

**54 - MEURTHE-ET-MOSELLE**

Président : Xavier COLIN  
 Vice-président : Thierry VEIT  
 Trésorier : Olivier KONTZ  
 Secrétaire général : Jean-Pierre CORDIER

Titulaires :

Anthony BENDER  
 Fabrice CARO  
 Alexandre FERRY  
 Patrick BOISSEAU  
 Raymond CECCONELLO  
 Didier CHOLEZ  
 Hervé CORTINA  
 Laurent MARCHI

Suppléants :

Xavier CELLI  
 Virginie POIROT  
 Marie-Frédérique FERRY  
 Philippe THIEBAULT  
 Marie-Catherine TALLOT RUSCADE  
 Michel BERNARD

**55 - MEUSE**

Président : Corinne LATRUFFE  
 Vice-président : Guillaume GOUBET  
 Trésorier : Thierry PERARD

Titulaires :

Laurent PELLETIER  
 Arnaud NICOLAS

Suppléants :

Stéphanie PRUDHOMME  
 Anne MILER  
 Florence MAILLARD

**56 - MORBIHAN**

Président : Jean-Michel MADIEU  
 Vice-président : André MARON  
 Trésorier : Pascal POIREL  
 Trésorier adjoint : Céline LARCHER-ROULAND  
 Secrétaire général : Laurent CHARLES  
 Secrétaire général adjoint : Philippe LE BIHAN

Titulaires :

Mickaël MEUROU  
 Christian ALLAIRE  
 Pierre PELLADEAU  
 Jean-Jacques DERMONT  
 Dominique HENRY

**57 - MOSELLE**

Président : Hubert JUPIN  
 Vice-président : Jean-Baptiste DEL TORCHIO  
 et Christian CHAUVIN  
 Trésorier : Roland BRAUN  
 Trésorier adjoint : Robert FULLHARD  
 Secrétaire général : Michel MASCHINO  
 Secrétaire général adjoint : Frédérique LESAGE

Titulaires :

Jacques VALENTINY  
 Denis DARE  
 Charles LAMARCHE  
 Hélène MONANGE GAILLAC  
 Jean-Pierre VAXELAIRE

Suppléants :

Jean-Paul MOURAUX  
 Bernard JUNG  
 Joël LEGER  
 Jean-Marie CAILLOUX



## 58 - NIÈVRE

Président : Marie-hélène MARESCHAL  
Vice-président : Didier STACHORSKY  
Trésorier : Christophe DE MEYER  
Secrétaire général : Philippe LELLOUCHE

### Titulaires :

Muriel CAHUZAC - DE MEYER

Eric DOUNON

Patrick BAUDIN

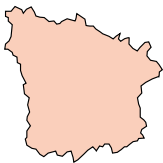
Hervé COTTIN

Frédéric MARESCHAL

### Suppléants :

Danielle CRONIER

Jean-Marc BONTEMPS



## 59 - NORD

Président : Jean-Jacques MAGNIES  
Vice-président : Christophe DENOYELLE, Hervé D'HAYER et Gérard BOUILLET

Trésorier : Jacques BARBET

Trésorier adjoint : Thierry VEZIRIAN

Secrétaire général : Marc PETITPREZ

Secrétaire général adjoint : Michèle HUVIG

### Titulaires :

Jean-Marc LASCAR

Jean-Marie CARION

Grégory WILLAUME

Dominique MIZERA

Alain LAUER

Marc DUBOIS

Thomas GUEANT

Philippe LEMAIRE

Michel PAPAREMBORDE

Fabien RUFFIN

### Suppléants :

José BORGSMANN

Thierry VANNIER

Annick GOTTRANT

Eric DELERUE

Jean-Marie CHARLET

Jérémy HENNETON

Eric TIMMERMANN



## 60 - OISE

Président : Eric DE BEL

Vice-président : Alain COMBES

Trésorier : Odile OUDET

Trésorier adjoint : Alain COMBES

Secrétaire général : Michèle VERITÉ



## 61 - ORNE

Président : Jean-Michel COULET

Vice-président : Aurélie LANDIER

Trésorier : Jérôme GOHIER

Secrétaire général : Elise DI CIOCCIO

### Titulaires :

Atine STOFFEL

Stéphane LEGUEUX

Pascal LEFOURNIER

Patrick JOLITON

### Suppléants :

Eric MAROS

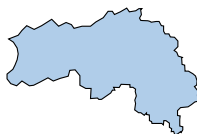
Denis ROBILLARD

Laurent VELGHE

Jean TROUVE

Anne-Claude LAUDIC

Eric LIMOSIN



## 62 - PAS-DE-CALAIS

Président : Lionel JOURDON

Vice-président : Philippe DEWASMES

Trésorier : Olivier BERTAGNE

Trésorier adjoint : Xavier LEMAIRE

Secrétaire général : Bernard FROISSART

Secrétaire général adjoint : Véronique

OBOEUF

### Titulaires :

François-Jacques BARTIER

Emmanuel CURILLI

Laurent LAGLEYZE

Jacky SCHWALB

Olivier MEUNIER

Michel BAUDELET

Thierry QUETTIER

Jean-Denis TAKERKART

Loïc WITKOWSKI

Bernadette MASQUELIER

### Suppléants :

Sylvie ERIPRÉT-DANILO

Maryse GODART

Luc PORQUET

Jean-François RICOURT

Eric TARKOWSKI

Stéphane DUC



## 63 - PUY-DE-DÔME

Président : Pierre DELESVAUX

Vice-président : Patrick MAURY

Trésorier : Sébastien ROY

Secrétaire général : Marie-Claire MEUNIER-GENDRE

### Titulaires :

Sébastien DER VARTANIAN

Yves HERBIN

Jean-Paul FERRAND

Karine DENOIS-RACT-GRAS

Danièle DUGAT-PHILIPPON

Roland BARD

Sylvie JOUHATE

Jean-Louis COMON

### Suppléants :

Dominique DELORME

Jérôme DARMON

Claude LUSSERT



## 64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Président : François-Noël PICAND

Vice-président : Christian DAVID et Philippe

LE PETIT

Trésorier : Alain PROTAT

Secrétaire général : Gérard CLOUTE JEANDAT

### Titulaires :

Thierry COMAMALA

Fabrice LE BUAN

Rafael COUHARD BORDAHANDY

Arnaud ETCHEPAREBORDE

Stéphane OLIVIER

Stéphane DECROIX

Jean Baptiste VANNESTE

### Suppléants :

Nicolas MICHEL

Sébastien ROGER

Richard FOURCANS



## 65 - HAUTES-PYRÉNÉES

Président : Yassine ZNIBER EL MOUHABBIS

Vice-président : Jacques BEHAGUE

Trésorier : Pierre VILLENEUVE

### Titulaires :

Olivier LAUGA CAMI

Marie Hélène MARQUIE

Franck LASSERRE

Virginie ABBADIE LONGO

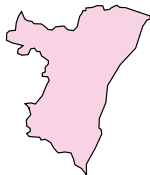


**66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Président : Georges AUTHIER  
 Vice-président : Jeanne-Marie BRESSON  
 Trésorier : Olivier PLISSON  
 Secrétaire général : Sandrine GUERARD  
Titulaires :  
 Stéphane GALINIER  
 Julie GUYOT  
 Jessica GONZALES  
 Sébastien GUERARD  
 Olivier BERTIN  
 Philippe THIEBAULT  
 Evelyne DUPLOUY  
Suppléants :  
 Pierre PATAU  
 Stéphane MOULINS

**67 - BAS-RHIN**

Président : Gilles COLOTTE  
 Vice-président : Mathieu PETIT  
 Trésorier : Alexandre ACCONCIA  
 Secrétaire général : Nathalie GIGNAC  
Titulaires :  
 Julien DESSAGNES  
 Pierre EBEL  
 Christian FLECK  
 Serge OBER  
 Marie-Paule SCHWARTZ  
 Pierre WEISS  
 Jacques HARTER  
 Jean-Philippe BALDAUF  
 Cédric DORE  
 Alfred LAEMMEL  
 Serge NEHER  
Suppléants :  
 François DUCROS

**68 - HAUT-RHIN**

Président : Alain RAEIS  
 Vice-président : Gérard THOMAS  
 Trésorier : Dominique HUGELE  
 Secrétaire général : Bernard PHILIPPE  
Titulaires :  
 Ludovic BRAYE  
 Remy GASSER  
 Carole JENNY  
 Daniel LAURENT  
 Jean-Christophe SIBILLE  
 Catherine ARON  
 Marc GROSS  
Suppléants :  
 Christiane ROTH

**69 - RHÔNE**

Président : Jacques MAGNIER  
 Vice-président : Sébastien BERTRAND et  
 Bao-Anh HA-QUAC  
 Trésorier : Michel GERVAIS  
 Trésorier adjoint : Laurent CHAMBON  
 Secrétaire général : Patrice WOJCIECHOWSKI  
 Secrétaire général adjoint : Catherine JAUNET  
Titulaires :  
 Vincent JACQUEMIN  
 Pascal POMMEROL  
 Yvette GARCIN  
 Christophe VINCELOT  
 Claire DEVISMES  
 Hélène PARMENTIER  
 Mariette COLOMBE  
 Frédéric APAIX  
 Gilbert MIGNOT  
Suppléants :  
 Patrick BARDON  
 Didier PAQUIER  
 Hervé FANJAT  
 Pierre MARGUIGNOT

**70 - HAUTE-SAÛNE**

Président : Marc BEAUFILS  
 Vice-président : Didier BOUDOT  
 Trésorier : Henri BRUNO  
Titulaires :  
 Jean-Louis NEISS  
 Valérie CORRE  
 Philippe QUENOT  
Suppléants :  
 Frédéric MARTIN

**71 - SAÛNE-ET-LOIRE**

Président : Louis DESANTI  
 Vice-président : Philippe PRIET  
 Trésorier : Paul DEPOUILLY  
 Secrétaire général : André OROSZ  
Titulaires :  
 Marie BARNAY  
 Michel SAUVAGEOT  
 Pascal BADON  
 Liliane FAUCONNET  
 Jean-Pierre DUBOIS  
Suppléants :  
 Damien COLCOMBET

**72 - SARTHE**

Président : Didier CHARPENTIER  
 Vice-président : Jean Richard BURGAUD  
 Trésorier : Stéphane BEULAY  
 Secrétaire général : Jean Philippe HERVE  
Titulaires :  
 Emmanuelle GEMIN  
 Philippe LAURENT  
 Hervé LEROY  
 Richard MORIN  
 Lionel FAUVY  
Suppléants :  
 François MATHE

**73 - SAVOIE**

Président : Marc DEVILLE  
 Vice-président : Françoise MERCER et  
 Philippe FEGER  
 Trésorier : Damien FAYOLLE  
 Secrétaire général : Henri Georges BRUN  
Titulaires :  
 Guy BOILEAU  
 Olivier GAUDEL  
 Jean Paul MANDROUX  
 Catherine LEBLANC  
 Noelle DIDIER  
 Sandrine GAUTIER DELAPORTE  
 Georgette CETTOUR CAVE  
Suppléants :  
 Colombe LEGROS

**74 - HAUTE-SAVOIE**

Président : Brigitte VINCENT  
 Vice-président : Marie Christine RIONDY et  
 Denis GOMICHOIN  
 Trésorier : Jean-Jacques KUPPER  
 Trésorier adjoint : Jean-Claude LONG  
 Secrétaire général : Henri-Claude GUY  
 Secrétaire général adjoint : Jean-François ROUX  
Titulaires :  
 Jean-Claude JEULIN  
 Gérard DEQUEKER  
 Jean-Charles GRIVEAUD  
 Agnès LAPLASSE  
 Pauline VIVIER  
 Gérard MICHOT  
 Mélanie DEUDON  
 Philippe SAVINEAU  
Suppléants :  
 Pascal DUFOSSE



## 75 - PARIS

Président : Frédéric SROUR  
Vice-président : Fabrice BARILLEC et  
Françoise BIZOUARD  
Trésorier : Xavier DUFOUR  
Secrétaire général : Aurélie BLAUGY  
Secrétaire général adjoint : Jennifer CERISY

### Titulaires :

Ludwig SERRE  
Clarisse DEMORGE  
Maxime ORIGAS

Jean-Pierre PROST

Nina RIPOLL

Philippe COCHARD

Jean BOKOBZA

Muriel CHAPON

Stéphane EVELINGER

Didier EVENOU

Jean-Christophe BIFFAUD

Jocelyne ROLLAND

Claude CABIN

Marie-Françoise DUFFRIN

Thomas PROTHON

### Suppléants :

Eric CHARUEL

Pierre INCHAUSPE

Georges NASR

Jean-Pierre LEMAITRE

Jean-Charles LAPORTE

Brice MOMMATON

Jean-Philippe POCHARD

Odile SANDRIN

Damien PHILIPPEAU

Pascal DUBUS

Lise PRONESTI

Romain DUMAS

Nicolas BLATZ

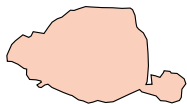
Clémentine SIMEON

Jean-Christophe RICCIARDI

Clément GALLAND

Pierre ABRIC

Florence GHASSIA RENAMBOT



## 76 - SEINE-MARITIME

Président : Jean-Luc PRUDENT  
Vice-président : Nicolas BOUTIN  
Trésorier : Jannie BAZIRE  
Trésorier adjoint : Dominique BRUNG  
Secrétaire général : Philippe RAYMOND

### Titulaires :

Christophe MONFRAY

Eléonore ROUYER

Karim TRABELSI

Nadine BOULANGER

Sylvie LECLERC

### Suppléants :

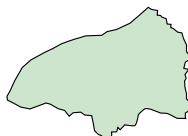
Alain PRENTOUT

Christine LAMBERT

Pascal CAPELLE

Guillaume MOREL

Edouard-Guy LECLERC



## 77 - SEINE-ET-MARNE

Président : Pierre ROBERT  
Vice-président : Pierre-Philippe ERRARD et  
Maja DESCROIX  
Trésorier : Thierry ZAPHA  
Secrétaire général : Pierre BAUDUIN

### Titulaires :

Fred LOUISIA

Hervé HOCHON

Emmanuelle VERBRUGGE

Daniel GUERINONI

Marc PEYTOUR

Florent TEBOUL

### Suppléants :

Eric AMIACHE



## 78 - YVELINES

Président : Dominique AKNINE OVIEVE  
Vice-président : Guy SALLÉ  
Trésorier : Thierry CHOEF  
Trésorier adjoint : Pierre BLANCO  
Secrétaire général : Dominique BERLINE  
Secrétaire général adjoint : Florence LE BIHAN

### Titulaires :

Rémi BELINA

Christian DEVOISE

François MICHAUD

Chantal FINATEU SEVIN

Dominique DEPLANQUE

Rémi LE FLOCH

Frédéric LINÉE

### Suppléants :

Yves DOINEL



## 79 - DEUX-SÈVRES

Président : François ROUILLARD  
Vice-président : Brigitte GUÉBELS  
Trésorier : Philippe GEORGET

### Titulaires :

Christian FAUCHREAU

Frédéric NADAL-LARIOS

Anne BOUSSEAU

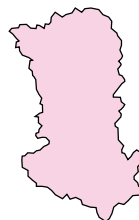
Antoine BARBELLION

Jean-Luc REYNIER

David BENEVENT

### Suppléants :

Philippe MORIN



## 80 - SOMME

Président : Hugues CHASSANG  
Vice-président : Dominique AUDEMER  
Trésorier : Jean-Marc SANNIER  
Trésorier adjoint : Clément DERIEUX  
Secrétaire général : Alexandre BUSSCHAERT  
Secrétaire général adjoint : Benjamin CASBAS

### Titulaires :

Anne POLLET

Frédéric DUBOIS

Gérard BOCCUILLON

### Suppléants :

Pascal NAGUET DE SAINT VULFRAN

Frédéric FLATRES

Ghislain LECLERC

Monique DURAND

Dominique MAGNIER

Marc THUILOT

Eric FOSSE

Isabel NOGUES

Noël LECOUTRE



## 81 - TARN

Président : Jean-Marie TINCHANT  
Vice-président : Eugénie LAGARDE-GARRIGUE  
Trésorier : Géraldine DASTE  
Trésorier adjoint : Florence BOUICHOU  
Secrétaire général : Sylvie MASBOU  
Secrétaire général adjoint : Patrice PEGOURIE

### Titulaires :

Valérie GARRIGUES

Pierre-Yves REY

Olivier-Jean MARTY

### Suppléants :

Béatrice PAZ

Pedro Emmanuel PINTO VASCONCELOS

FERNANDES

Patrice MURCIA

Bernard LANDES





**82 - TARN-ET-GARONNE**

Président : Alain MATTENS  
 Vice-président : Wilfrid COSTE  
 Trésorier : René LOPEZ

Titulaires :

Thierry PAJOT  
 Véronique DUCOS  
 Lionel DUPRAT

Nuno PIRES

Suppléants :

Odile BADIANO  
 Eric ROUSSEAU  
 Muriel CASSOU

**83 - VAR**

Président : Patrick BÉGUIN  
 Vice-président : Gérard GAUTHIER et Gérard CHAUSSABEL

Trésorier : Laurence AMAR  
 Trésorier adjoint : Nadia ZITTEL  
 Secrétaire général : Claude BONNET

Titulaires :

Marie-Hélène CHEVALLIER  
 Anne-Claire DELAHOUSSE  
 Jean-Marc ILLICH  
 Jean-Jacques RÉBOIS  
 Florence VERGNE  
 Laurence VAREILLE  
 Philippe MUZEAU  
 Jean-Louis DELETRAZ

Thierry LAPALUS  
 Jacqueline SANTA  
 Philippe TEISSERENC

Suppléants :

Maurice LIAUTAUD  
 Michèle DUPONT  
 Pierre HOURDEQUIN  
 Fabien NOT

**84 - VAUCLUSE**

Président : Stéphanie PALAYER MICHEL  
 Vice-président : Luc GELLY  
 Trésorier : Laurent VEDEL  
 Secrétaire général : Stéphane MICHEL

Titulaires :

Célia FOUREL  
 Mickael FLORIET  
 Sylvaine MANSON DUTARD

Cécile BOCCIARELLI  
 Fabienne BOURG  
 Francis MOULIN  
 Pierre DUTARD

Suppléants :

Juana GONZALEZ GIL  
 Jean-Claude FERRANDEZ  
 Francis SALUSTRI  
 Antoine MOMMESSIN

**85 - VENDÉE**

Président : Marc LEVEQUE  
 Vice-président : Michelle GOISNEAU et Noëlle LAFARGE FALLEMPIN  
 Trésorier : Jean-Pierre GILBERT  
 Secrétaire général : Bruno LIEVOUX

Titulaires :

Julien GAGLIARDI  
 Claude DEBIARD  
 Julien BOUREL  
 Hélène MARTINEAU  
 Alain COURTOIS  
 Dominique JOUSSEAUME

Suppléants :

Jean-Gil RAYNARD  
 Bernard CHAUDERLOT  
 Gérard FOULET

**86 - VIENNE**

Président : Isabelle BEGHAIN  
 Vice-président : Jean-Claude MILLION  
 Trésorier : Frank BELLANCOURT  
 Secrétaire général : François GRANDON

Titulaires :

Gilles JAMAIN  
 Jacques COGNARD  
 Valérie REY-VIDAL

Suppléants :

Jérémy BOHAN  
 Christophe ALBERTI  
 Philippe GUILLEMMAIN  
 Michel HUE

**87 - HAUTE-VIENNE**

Président : Thierry CHATENET  
 Vice-président : Michèle CHAISEMARTIN  
 Trésorier : Pierre FRENAY  
 Secrétaire général : Anthony BERNARD

Titulaires :

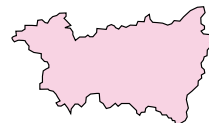
Yves CARROY  
 Patrick CHAZELAS  
 Jacques LAPOUMEROULIE  
 Pascale TRICOCHÉ  
Suppléants :  
 Fabrice ROUX  
 Jean-Pierre CHOLLET

**88 - VOSGES**

Président : Bernard SAFFERS  
 Vice-président : Véronique BILLAT  
 Trésorier : Thierry BUSSMANN

Titulaires :

Denis RICHARD  
 Rémi PARMENTELAT  
 Jean-Philippe BIBLOT  
 Benoit SERNA  
 Elisabeth LECLERC  
 Robert VALSESIA

**89 - YONNE**

Président : Florent DELES  
 Vice-président : Marie-Pierre COMPTOUR  
 Trésorier : Patrick THIBAUT  
 Secrétaire général : Philippe GASTON

Titulaires :

Robert BITON  
 Elodie FRATER  
 Stéphanie LAUDET  
 Christophe COMPTOUR  
Suppléants :  
 Annabelle SAULNIER  
 Stéphane CLERC  
 Sylvain TILLET

**90 - TERRITOIRE DE BELFORT**

Président : Marc-Antoine HOUDELAT  
 Vice-président : Charles-Henry MAXENCE  
 Trésorier : Laurence TEISSIER-VERDIER

Titulaires :

Martine L'HÔTE  
 Joël FERNEY  
Suppléants :  
 Sylvain FILLON  
 Céline GUIBARD  
 Dominique MASSON  
 Patrick BAUMGARTNER

**91 - ESSONNE**

Président : Gilles MARCHIANO  
 Vice-président : Michel RUEZ  
 Trésorier : Laurent THEISSIER

Secrétaire général : Marie-Joëlle PEGE

Titulaires :

Jacques CANDAU TILH  
Philippe KEPEKLIAN  
Jean-Daniel NOGUEROL  
Jean BREARD  
Catherine PAVOT  
Sylvie LAC

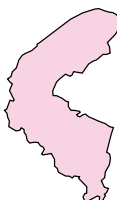


## 92 - HAUTS-DE-SEINE

Président : Philippe BOISSON  
Vice-président : Gilbert LE BIHAN  
Trésorier : Christian BEHAR  
Trésorier adjoint : Michel LANIER  
Secrétaire général : Jean-Marc MOREAU  
Secrétaire général adjoint : Monique BEDEL

Titulaires :

Isabelle ECHAVIDRE  
Murielle COJEAN  
Geneviève MARTINEAU  
Solange ROSSIGNOL GUEGUEN  
Catherine XAVIER  
Patrick PREVOST  
Alain AUPETIT  
Michel ADOLPHE  
Philippe DECHARTRE  
Anne-Marie MOSDITCHIAN  
Xavier DANDOY  
Christophe BORDIER



Suppléants :

Eric LE LOIR  
Eric TAFFOUREAU  
Pierre MEUNIER  
Jean JAMMOT PAILLET  
Anne DE MORAND  
Jean-Pierre ROBERT  
Guillaume HESSE  
Marc CLIMAUD  
Marc BARBOILLE  
Gilles CASCARINO  
Jean-Luc SAUVAGE  
Stéphane SAPORTA  
François TISSIER

## 93 - SEINE-SAINT-DENIS

Président : Franck LAGNIAUX  
Vice-président : Claudine PRETOT  
Trésorier : Catherine BONHOMME  
Secrétaire général : Jean-Louis GAUDRON  
Secrétaire général adjoint : Yves MIEDRZYRZECKI

Titulaires :

Martine VIGNAUX  
Dominique PELCA  
Pascale FILLION  
Guillaume PLAZENET



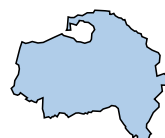
Gilles BARETTE  
Josselyne BURUCHIAN  
Elvire NOUBISSI WOUASI

## 94 - VAL-DE-MARNE

Président : Christian PIERRE-FRANCOIS  
Vice-président : Dominique BOURGEOIS  
DEVAUD et Lucienne LETELLIER  
Trésorier : Christian FELUMB  
Trésorier adjoint : Laurent BENOVICI  
Secrétaire général : Etienne FILIPPI  
Secrétaire général adjoint : Marc DIARD

Titulaires :

Yves AZZOPARDI  
Philippe LEVANNIER  
Arnaud CERRIOLI  
Isabelle CADORET  
Héloïse KARACHA  
Christian FAUSSER  
Alain VESSILLIER  
Philippe NISSENBLAT  
Suppléants :  
Claude-Henri DUBOIS  
Frédéric BOUCHAND  
Jean GRIMBER  
Daniel DUMAINE  
Michel BONNET



## 95 - VAL-D'OISE

Président : Alain CLEACH  
Vice-président : Eric DELEZIE, Michel PARCELIER et Roland ROCTON  
Trésorier : Patricia MARTIN

Titulaires :

Jacques VIDAL  
Jean RIERA  
Patrick CAMMAS  
Ann GUYON  
Claire CLEACH  
Jérôme CRESSIOT  
Bernadette GIAMPAOLI  
Suppléants :  
Aimé DUMOLIN



## 971 - GUADELOUPE

Président : Eric VALENTINO  
Vice-président : Félix PIERRE-JUSTIN  
Trésorier : Marie-Josée PROTO-SIMET  
Secrétaire général : Frank HAMOT

Titulaires :

Franck FOULE  
Marie-Claude SUCCAB  
Elina RAQUI RIBAC  
Marie BOGAT  
Suppléants :  
Philippe BONNET  
Claude DINARQUE



## 972 - MARTINIQUE

Président : Didier MAXIME  
Vice-président : Sandra ELISABETH  
Trésorier : Joseph TIBURCE  
Secrétaire général : Marie-Elodie VILLO

Titulaires :

Yannis THOMASSIN  
Marcel MICHALON  
Alex OROSEMANE  
Eric ALLUSSON  
Christine RAMASSAMY  
Suppléants :  
Murielle NUBUL



## 973 - GUYANE

Président : Laurent PREVOT  
Vice-président : Marie-Claude TOME  
Trésorier : Laurence LEDOUX  
Secrétaire général : Anicette SULBERT

Titulaires :

Christine GAYE  
Jean-Paul GUERIN  
Suppléants :  
Gérard CASTANY  
Michel WILSON  
Jean-Luc ROVIRA  
Arlène SAINT-LOUIS  
Bérandère PERROQUIN



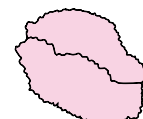
## 974 - LA RÉUNION

Président : Alain CHOULOT  
Vice-président : Thierry BOUVIER et Pierre RIGAL

Trésorier : Yannick AH-PINE  
Secrétaire général : Danielle BAILLIF BOY

Titulaires :

Karyne HOAREAU  
Alberto PEREZ CANALS  
Annick LEPAYSAN  
Philippe FONTOWICZ  
Frédérique ROBERT  
Jenny AQUIME-LALLEMAND  
Igor RUPRECHT  
Eric PERLOTTI  
Marc-André CHARREL  
Eric WAGNER  
Suppléants :  
Alexandre GIRODET  
Julien LANAVE  
Nadine PHILOGENE  
Rose May LEBON DIJOUX



## Appel à candidatures pour le renouvellement de la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

La chambre disciplinaire nationale de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes est soumise à un renouvellement partiel. À cette fin, le Conseil national se réunira le 11 septembre 2014 de 10h00 à 12h00 pour élire les membres de la chambre disciplinaire nationale.

### NOMBRE DE CANDIDATS À ÉLIRE :

Cette élection vise à pourvoir les postes de neuf assesseurs titulaires et de neuf assesseurs suppléants, répartis de la manière suivante :

#### Pour le collège dit « interne » :

1° Cinq membres titulaires et autant de suppléants représentant les masseurs-kinésithérapeutes libéraux, et un membre titulaire et un membre suppléant représentant les masseurs-kinésithérapeutes salariés, élus par le conseil national parmi ses membres ;

#### Pour le collège dit « externe » :

2° Trois membres titulaires et autant de suppléants représentant les masseurs-kinésithérapeutes libéraux, élus pour 6 ans par le conseil national parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants des conseils de l'ordre, à l'exclusion des conseillers nationaux en cours de mandat.

### ELECTEURS ET VOTES

Les assesseurs de la chambre disciplinaire nationale sont élus par les membres titulaires présents ayant voix délibérative à la séance du Conseil national du 11 septembre 2014 de 10h00 à 12h00. Le vote par procuration n'est pas admis.

### ÉLIGIBILITÉ

1° Pour le collège dit « interne », sont éligibles les conseillers nationaux, titulaires ou suppléants, en cours de mandat :

- inscrits au tableau de l'Ordre ;
- à jour de leur cotisation ordinale, année 2014 comprise ;
- n'ayant pas fait l'objet d'une sanction ordinale ;
- de nationalité française.

2° Pour le collège dit « externe », sont éligibles :

- les conseillers ordinaires, titulaires ou suppléants,

départementaux ou régionaux en fonction ;

- les anciens conseillers ordinaires, titulaires ou suppléants, départementaux, régionaux ou nationaux.

Dans les deux cas, ils doivent être :

- inscrits au tableau de l'Ordre ;
- à jour de leur cotisation ordinale, année 2014 comprise ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale ;
- de nationalité française.

### INCOMPATIBILITÉS DE FONCTIONS :

Les fonctions exercées par les membres de la chambre disciplinaire nationale sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

### ENVOI ET DATE LIMITE DE LA CANDIDATURE

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au siège du Conseil national, 120-122 rue Réaumur 75002 Paris, trente jours au moins avant le jour de l'élection **soit au plus tard le 12 août 2014 à 16h00.**

La déclaration de candidature peut également être faite, dans le même délai, au siège du Conseil national. Il en est donné récépissé.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de la poste ne faisant pas foi.

### ACTE DE CANDIDATURE

Le candidat doit indiquer dans sa lettre, revêtue de sa signature :

- ses noms et prénoms, son adresse, sa date de naissance, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et ses fonctions dans les organismes professionnels ;

- le collège (interne ou externe) de la chambre disciplinaire pour lequel il se porte candidat ;
- les fonctions actuelles ou anciennes au sein de l'Ordre ;
- il peut joindre à sa candidature une profession de foi. Celle-ci doit être rédigée en français, sur une seule page, qui ne peut dépasser le format A4 (210 x 297 mm) séparée de la candidature, en noir et blanc. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre.

### RETRAIT DE CANDIDATURES

Le retrait de candidatures peut intervenir 15 jours au plus tard avant la date du scrutin.

### MODALITÉS DE L'ÉLECTION

Au terme du délai de réception des candidatures, la liste des candidats de chaque collège sera établie. Le conseil national procédera à l'élection de l'ensemble des membres titulaires et suppléants du collège interne puis du collège externe. Le vote aura lieu à bulletin secret, au siège du conseil national. Seuls les membres présents ayant voix délibérative participent au vote. Le dépouillement aura lieu sans déséparer en séance publique. Les assesseurs compteront le nombre de voix obtenues par chacun des candidats. Seront proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Seront proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le plus âgé sera proclamé élu.

## APPEL A DÉSIGNATIONS POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES ET PLACEMENTS FINANCIERS

Le conseil national procédera le 11 septembre 2014 à la désignation des membres de la commission de contrôle des comptes et placements financiers prévue à l'article L. 4132-6 du code de la santé publique (rendu applicable à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes par l'article L. 4321-19 du même code) et à l'article 59 du règlement de fonctionnement de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

Il est rappelé que cette commission doit se faire communiquer chaque année l'ensemble des comptes et le budget prévisionnel du conseil national de l'ordre, des conseils départementaux, régionaux et interrégionaux.

Elle doit être obligatoirement consultée par le conseil national de l'ordre avant la fixation de la cotisation prévue à l'article L. 4321-16.

Le rapport de la commission de contrôle sur les comptes du conseil national, des conseils départementaux, régionaux et interrégionaux et sur la fixation de la cotisation est publié dans le Bulletin officiel du conseil national de l'ordre.

### NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES

En application de l'article 20 du règlement de fonctionnement, le bureau propose au conseil national la composition quantitative de la commission de contrôle des comptes et placements financiers. En conséquence de quoi, sa composition ne sera définitivement connue que le 11 septembre 2014.

## PERSONNES CHARGÉES DE DÉSIGNER/MOMENT DE LA DÉSIGNATION

Les membres de la commission sont désignés par les conseillers nationaux titulaires présents à la séance du conseil national du 11 septembre 2014 à 10h00.

Les procurations ne sont pas admises.

### INCOMPATIBILITÉS DE FONCTIONS

Le président et les membres du bureau du conseil national ne peuvent pas être désignés à cette commission.

## CONDITIONS DE LA DÉSIGNATION

Seuls peuvent être désignés les masseurs-kinésithérapeutes :

- inscrits au tableau de l'ordre ;
- à jour de leurs cotisations ordinaires, année 2014 comprise ;
- n'ayant pas fait l'objet d'une sanction ordinaire.

## ENVOI ET DATE LIMITE DE LA DÉCLARATION

Les masseurs-kinésithérapeutes intéressés par cette désignation doivent se faire connaître par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, revêtue de leur signature, au siège du Conseil national, 120-122 rue Réaumur 75002 Paris **au plus tard le 10 septembre 2014 à 16h00.**

Ils peuvent également faire connaître leur intérêt par une déclaration déposée, dans le même délai, au siège du Conseil national. Il en est donné récépissé.

Toute déclaration d'intérêt parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de la poste ne faisant pas foi.

## CONTENU DE LA DÉCLARATION

Le masseur-kinésithérapeute doit indiquer dans sa lettre, revêtue de sa signature :

- ses nom et prénoms, son adresse, sa date de naissance, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et ses fonctions dans les organismes professionnels ;
- il peut y joindre une profession de foi. Celle-ci doit être rédigée en français, sur une seule page, qui ne peut dépasser le format A4 (210 x 297 mm) séparée de la candidature, en noir et blanc. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre.

## MODALITÉS DE LA DÉSIGNATION

Au terme du délai de réception des déclarations, la liste des personnes intéressées par cette commission sera établie.

Seuls les membres présents ayant voix délibérative participent à la désignation.

## APPEL A CANDIDATURES POUR LA COMMISSION DE RÉSOLUTION DES CONFLITS

Le conseil national procédera le 11 septembre 2014 à l'élection des membres de la commission de résolution des conflits prévue à l'article 62 du règlement de fonctionnement de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

Il est rappelé que cette commission est mise en place pour résoudre un différend qui oppose des conseils entre eux ou des conseillers, titulaires ou suppléants, entre eux. La commission est présidée par le président du conseil national, membre de droit. Outre son président, elle comprend six membres.

## NOMBRE DE CANDIDATS A ÉLIRE :

Collège dit « interne » :

- 3 membres élus par le conseil national parmi ses membres titulaires.

Collège dit « externe » :

- 3 membres élus par le conseil national parmi les membres et anciens membres, titulaires ou suppléants, des conseils de l'ordre.

## ÉLECTEURS ET VOTES

Les membres de la commission sont élus par les conseillers nationaux titulaires présents à la séance du conseil national du 11 septembre 2014 à 10h00.

Le vote par procuration n'est pas admis.

## ÉLIGIBILITÉ

1° Pour le collège dit « interne », sont éligibles les conseillers nationaux titulaires, en cours de mandat : Les conseillers nationaux titulaires se voyant réserver le collège dit « interne », ils ne peuvent pas se porter candidats pour le collège dit « externe ».

2° Pour le collège dit « externe », sont éligibles :

- les conseillers ordinaires, titulaires ou suppléants, départementaux ou régionaux en fonction ;
- les anciens conseillers ordinaires, titulaires ou

suppléants, départementaux, régionaux ou nationaux ;  
- les conseillers ordinaires nationaux suppléants en cours de mandat.

Dans les trois cas, ils doivent être :

- inscrits au tableau de l'Ordre ;
- à jour de leurs cotisations ordinaires, année 2014 comprise.

Ils ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinaire.

### ENVOI ET DATE LIMITE DE LA CANDIDATURE

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au siège du Conseil national, 120-122 rue Réaumur 75002 Paris **au plus tard le 10 septembre 2014 à 16h00**.

La déclaration de candidature peut également être faite, dans le même délai, au siège du Conseil national. Il en est donné récépissé.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de la poste ne faisant pas foi.

### ACTE DE CANDIDATURE

Le candidat doit indiquer dans sa lettre, revêtue de sa signature :

- ses noms et prénoms, son adresse, sa date de naissance, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et ses fonctions dans les organismes professionnels ;
- le collège (interne ou externe) pour lequel il se porte candidat étant précisé qu'il ne peut se porter candidat que dans un seul collège ;
- les fonctions actuelles ou anciennes au sein de l'Ordre ;
- il peut joindre à sa candidature une profession de foi. Celle-ci doit être rédigée en français, sur une seule page, qui ne peut dépasser le format A4 (210 x 297 mm) séparée de la candidature, en noir et blanc. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre.

### MODALITÉS DE L'ÉLECTION

Au terme du délai de réception des candidatures, la liste des candidats de chaque collège sera établie.

Le vote aura lieu à bulletin secret, au siège du conseil national. Seuls les membres présents ayant voix délibérative participent au vote.

Le dépouillement aura lieu sans désenvelopper en séance publique. Les assesseurs compteront le nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Pour chacun des collèges, seront proclamés élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le plus âgé sera proclamé élu.



## APPEL A DÉSIGNATIONS DES ASSESSEURS DE LA SECTION DES ASSURANCES SOCIALES DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Le conseil national procédera lors de sa séance du 11 septembre 2014 à la désignation des assesseurs membres de la section des assurances sociales du conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes en application des articles L. 145-5-1 et suivants du code de la sécurité sociale. Cette juridiction est composée de cinq membres. Outre son président, elle comprend quatre assesseurs :

- Deux assesseurs représentent l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes ;
- Deux assesseurs représentent les organismes d'assurance maladie.

### NOMBRE DE CANDIDATS A DÉSIGNER :

- Deux assesseurs titulaires ;
- Quatre assesseurs suppléants.

## PERSONNES CHARGÉES DE DÉSIGNER/MOMENT DE LA DÉSIGNATION

Les assesseurs titulaires et suppléants sont désignés par les conseillers nationaux titulaires présents à la séance du conseil du 11 septembre 2014.

### CONDITIONS DE LA DÉSIGNATION

Le code de la sécurité sociale prévoit que les assesseurs sont désignés par le conseil national de l'ordre, en son sein. Les candidats ne peuvent donc être que des conseillers nationaux, titulaires ou suppléants. Or, il convient de rappeler que pour être élu conseiller ordinal, il faut remplir les conditions suivantes :

- être inscrit au tableau du conseil concerné par l'élection (article R. 4125-1 du code de la santé publique) ;
- être inscrit à l'ordre depuis au moins trois ans (article R. 4321-35 du code de la santé publique) ;
- être à jour de sa cotisation ordinale, année 2014 comprise (article R. 4125-1 du code de la santé publique).

Le conseiller ne doit pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale (articles L. 145-2-1 et L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale ; article L. 4124-6 du code de la santé publique).

## ENVOI ET DATE LIMITE DE LA DÉCLARATION

Les conseillers nationaux intéressés par cette désignation doivent se faire connaître, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception afin de pouvoir apporter la preuve de la réception de la candidature, revêtue de leur signature, au siège du conseil national (CNOMK 120-122 rue Réaumur 75002 Paris) **au plus tard le 10 septembre 2014 à 16h00**. Ils peuvent également faire connaître leur intérêt par une déclaration déposée, dans le même délai, au siège du conseil national. Il en est donné récépissé.

### CONTENU DE LA DÉCLARATION

La déclaration doit comporter les informations minimales permettant d'identifier son auteur :

- ses noms et prénoms ;
- signature.

### MODALITÉS DE LA DÉSIGNATION

L'élection est acquise à la majorité simple. Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir.

## Appel à candidatures pour le renouvellement des chambres disciplinaires de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Les chambres disciplinaires de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes sont soumises à un renouvellement partiel de leurs membres. A cette fin, les membres titulaires des conseils régionaux ou interrégionaux se réuniront le 03 décembre 2014 à 14h30 pour élire les membres de leur chambre disciplinaire de première instance.

### 1. NOMBRE DE CANDIDATS A ÉLIRE :

En application des articles R. 4321-48, R. 4321-49 et R. 4125-6 du code de la santé publique (rendu applicable par l'article R. 4321-34 du même code), doivent être élus l'ensemble des membres du collège dit « interne » et la moitié des membres du collège

« externe » (scrutin principal).

Ces élections sont également organisées pour pourvoir les postes autrement vacants (scrutin complémentaire).

Les membres du collège dit « interne » sont élus par le conseil régional parmi ses membres.



Les membres du collège dit « externe » sont élus par le conseil régional parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants des conseils de l'ordre, à l'exclusion des conseillers régionaux en cours de mandat.

### CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE

#### Pour le collège dit « interne » :

##### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

#### Pour le collège dit « externe » :

##### Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;
- 2 membres suppléants (scrutin complémentaire 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

### CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE

#### Pour le collège dit « interne » :

##### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

#### Pour le collège dit « externe » :

##### Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;



## CONSEIL RÉGIONAL DE L'AUVERGNE

### Pour le collège dit « interne » :

#### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

### Pour le collège dit « externe » :

#### Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin complémentaire 3 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

## CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

### Pour le collège dit « interne » :

#### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

### Pour le collège dit « externe » :

#### Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

## CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE

### Pour le collège dit « interne » :

#### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

### Pour le collège dit « externe » :

#### Libéraux :

- 2 membres titulaires (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

## CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

### Pour le collège dit « interne » :

#### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

### Pour le collège dit « externe » :

#### Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

## CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE

### Pour le collège dit « interne » :

#### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

### Pour le collège dit « externe » :

#### Libéraux :

- 2 membres titulaires (scrutin principal 6 ans) ;
- 2 membres suppléants (scrutin principal 6 ans) ;

## CONSEIL RÉGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

### Pour le collège dit « interne » :

#### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

### Pour le collège dit « externe » :

#### Libéraux :

- 2 membres titulaires (scrutin principal 6 ans) ;
- 2 membres suppléants (scrutin principal 6 ans) ;

#### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin complémentaire 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

**CONSEIL RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ****Pour le collège dit « interne » :**Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

**Pour le collège dit « externe » :**Libéraux :

- 2 membres titulaires (scrutin principal 6 ans) ;
- 2 membres suppléants (scrutin principal 6 ans) ;

Salariés :

- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

**CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE****Pour le collège dit « interne » :**Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

**Pour le collège dit « externe » :**Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

**CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ILE DE FRANCE ET DE LA RÉUNION****Pour le collège dit « interne » :**Libéraux :

- 6 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 6 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

Salariés :

- 2 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 2 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

**Pour le collège dit « externe » :**Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 6 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 6 ans) ;

Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;



### CONSEIL RÉGIONAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

#### Pour le collège dit « interne » :

##### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

#### Pour le collège dit « externe » :

##### Libéraux :

- 2 membres titulaires (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

### CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN

#### Pour le collège dit « interne » :

##### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

#### Pour le collège dit « externe » :

##### Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;
- 2 membres suppléants (scrutin complémentaire 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

### CONSEIL RÉGIONAL DE LA LORRAINE

#### Pour le collège dit « interne » :

##### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;

- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

#### Pour le collège dit « externe » :

##### Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

### CONSEIL RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES

#### Pour le collège dit « interne » :

##### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

#### Pour le collège dit « externe » :

##### Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

### CONSEIL RÉGIONAL DU NORD-PAS DE CALAIS

#### Pour le collège dit « interne » :

##### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

#### Pour le collège dit « externe » :

##### Libéraux :

- 2 membres titulaires (scrutin principal 6 ans) ;
- 2 membres suppléants (scrutin principal 6 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

### CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

#### Pour le collège dit « interne » :

##### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

#### Pour le collège dit « externe » :

##### Libéraux :

- 2 membres titulaires (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

### CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE

#### Pour le collège dit « interne » :

##### Libéraux :

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

##### Salariés :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

#### Pour le collège dit « externe » :

##### Libéraux :

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;
- 2 membres suppléants (scrutin complémentaire 3 ans) ;

**Saliés :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

**CONSEIL RÉGIONAL DU POITOU-CHARENTES**Pour le collège dit « interne » :**Libéraux :**

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

**Saliés :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

Pour le collège dit « externe » :**Libéraux :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

**Saliés :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

**CONSEIL INTERRÉGIONAL DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – CORSE**Pour le collège dit « interne » :**Libéraux :**

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

**Saliés :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

Pour le collège dit « externe » :**Libéraux :**

- 2 membres titulaires (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

**Saliés :**

- 1 membre suppléant (scrutin complémentaire 3 ans) ;

**CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES**Pour le collège dit « interne » :**Libéraux :**

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

**Saliés :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

Pour le collège dit « externe » :**Libéraux :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

**Saliés :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

**CONSEIL INTERRÉGIONAL DES ANTILLES ET DE LA GUYANE**Pour le collège dit « interne » :**Libéraux :**

- 3 membres titulaires (scrutin principal 3 ans) ;
- 3 membres suppléants (scrutin principal 3 ans) ;

**Saliés :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 3 ans) ;

Pour le collège dit « externe » :**Libéraux :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre titulaire (scrutin principal 3 ans) ;

- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

**Saliés :**

- 1 membre titulaire (scrutin principal 6 ans) ;
- 1 membre suppléant (scrutin principal 6 ans) ;

**2. ELECTEURS ET VOTES**

Les assesseurs de la chambre disciplinaire sont élus par les conseillers régionaux titulaires présents à la séance du 03 décembre 2014 de 14h30 du conseil régional ou interrégional.

Le vote par procuration n'est pas admis.

**3. ÉLIGIBILITÉ**

3.1 Pour le collège dit « interne », sont éligibles les conseillers régionaux ou interrégionaux, titulaires ou suppléants, en cours de mandat :

- inscrits au tableau de l'ordre d'un département du ressort de la chambre ;
- à jour de leur cotisation ordinale, année 2014 comprise ;
- n'ayant pas fait l'objet d'une sanction ordinale ;
- de nationalité française.

3.2 Pour le collège dit « externe », sont éligibles :

- les conseillers ordinaires, titulaires ou suppléants, départementaux ou nationaux en fonction ;
  - les anciens conseillers ordinaires, titulaires ou suppléants, départementaux, régionaux ou nationaux.
- Dans les deux cas, ils doivent être :
- inscrits au tableau de l'Ordre d'un département du ressort de la chambre ;
  - à jour de leur cotisation ordinale, année 2014 comprise ;
  - ne pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale ;
  - de nationalité française.



#### 4. INCOMPATIBILITES DE FONCTIONS :

Les fonctions exercées par les membres de la chambre disciplinaire nationale sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

#### 5. ENVOI ET DATE LIMITE DE LA CANDIDATURE

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au siège du conseil régional ou interrégional, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le 03 novembre 2014 à 16h00.**

La déclaration de candidature peut également être faite, dans le même délai, au siège du conseil régional ou interrégional. Il en est donné récépissé.

Adresses du dépôt des candidatures aux conseils régionaux ou interrégionaux de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes :

**Conseil régional d'Alsace :**

10 rue Leicester - 67000 STRASBOURG

**Conseil régional d'Aquitaine :**

182-184 rue Achard - 33300 BORDEAUX

**Conseil régional d'Auvergne :**

42 avenue de Royat - 63400 CHAMALIERES

**Conseil régional de Basse-Normandie :**

Maison des Professions Libérales - 11-13 rue du Colonel Rémy - BP 35363 - 14053 CAEN Cedex 4

**Conseil régional de Bourgogne :** 14, B rue Pierre de Coubertin - Parc de Mirande - 21000 DIJON

**Conseil régional de Bretagne :** 107 rue Henri Fréville - BP 30135- 35201 RENNES Cedex 2

**Conseil régional du Centre :** 22 avenue Dauphine - 45100 ORLEANS

**Conseil régional de Champagne-Ardenne :**

10 rue de l'Industrie - 51350 CORMONTREUIL

**Conseil régional de Franche-Comté :**

70 boulevard Léon Blum - 25000 BESANCON

**Conseil régional de Haute-Normandie :**

26 quai Cavalier de La salle - 76000 ROUEN

**Conseil interrégional d'Ile de France - La Réunion :** 5 rue Francis de Pressensé - 93210 LA PLAINE SAINT DENIS

**Conseil régional du Languedoc-Roussillon :** Maison des Professions Libérales - 285 rue Alfred Nobel - 34000 MONTPELLIER

**Conseil régional du Limousin :** 20 avenue Foucaud - 87000 LIMOGES

**Conseil régional de Lorraine :** 25-29 rue de Saurupt - 1<sup>er</sup> étage - 54000 NANCY

**Conseil régional de Midi-Pyrénées :** 2 route de Launaguet - 31200 TOULOUSE

**Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais :** Centre Vauban - 199-201 rue Colbert - 59000 LILLE

**Conseil régional des Pays de la Loire :** 9 rue du Parvis Saint Maurice - 49100 ANGERS

**Conseil régional de Picardie :** Résidence Saint Martin - 77 rue Delpech - 80000 AMIENS

**Conseil régional du Poitou-Charentes :** Résidence Clos Briandon - Appartement n°8 - 22 avenue du 8 mai 1945 - 86000 POITIERS



**Conseil interrégional de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse :** 23-25 rue Edmond Rostand - 13006 MARSEILLE

**Conseil régional de Rhône-Alpes :** 16 rue du Parc - 69500 BRON

**Conseil interrégional des Antilles et de la Guyane :**

Immeuble Avantage, entrée B – 11, rue des Arts et Métiers – Lotissement Dillon Stade – 97200 FORT DE FRANCE

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de la poste ne faisant pas foi.

## 6. ACTE DE CANDIDATURE

Le candidat doit indiquer dans sa lettre, revêtue de sa signature :

- ses nom et prénoms, son adresse, sa date de naissance, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et ses fonctions dans les organismes professionnels ;
- le collège (interne ou externe) de la chambre disciplinaire pour lequel il se porte candidat étant précisé qu'il ne peut se porter candidat que dans un seul collège ;
- les fonctions actuelles ou anciennes au sein de l'Ordre ;
- il peut joindre à sa candidature une profession de foi. Celle-ci doit être rédigée en français, sur une seule page, qui ne peut dépasser le format A4 (210 x 297 mm) séparée de la candidature, en noir et blanc. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre.

## 7. MODALITÉS DE L'ELECTION

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de la recevabilité de chacune d'entre elles, la liste des candidats de chaque collège sera établie. Le conseil procédera en même temps à l'élection de l'ensemble des membres titulaires et suppléants du collège interne et du collège externe.

Le vote aura lieu à bulletin secret, au siège du conseil régional ou interrégional. Seuls les membres présents ayant voix délibérative participent au vote.

Le dépouillement aura lieu sans désenvelopper en séance publique. Les assesseurs compteront le nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Seront proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.

Lorsque des postes de durée de mandat différente sont à pourvoir au sein d'un même collège (interne ou externe) et pour un même mode d'exercice (libéral ou salarié) et sur un même statut électoral (titulaire ou suppléant), ces conditions étant cumulatives, les règles d'élection complémentaires suivantes s'appliquent :

Un tirage au sort déterminera ceux des membres titulaires dont le mandat vient à expiration respectivement dans les délais de trois ou six ans, soit en 2017 ou 2020 ;

Et/ou

Un tirage au sort déterminera ceux des membres suppléants dont le mandat vient à expiration respectivement dans les délais de trois ou six ans, soit en 2017 ou 2020.







## Appel à candidatures pour le renouvellement des conseils régionaux ou interrégionaux de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Le prochain renouvellement des conseils régionaux ou interrégionaux interviendra le 29 octobre 2014. Les opérations de vote prendront fin ce même jour à 14h00.

### 1. NOMBRE DE CANDIDATS A ELIRE :

Dans le cadre de l'élection du 29 octobre 2014, vous êtes appelé à élire vos représentants régionaux. Ces élections ordinaires sont organisées :

- Pour procéder au renouvellement des membres titulaires et suppléants des Conseils régionaux ou interrégionaux de l'Ordre dont le mandat est arrivé à son terme (scrutin principal) ;
- Pour pourvoir les postes autrement vacants (scrutin complémentaire).

#### CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE

- Collège libéral

##### Département du Bas-Rhin (67) :

- 4 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 4 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

##### Département du Haut-Rhin (68) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

- Collège salarié :

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE

- Collège libéral

##### Département de la Gironde (33) :

- 4 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 4 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

##### Département des Landes (40) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département du Lot et Garonne (47) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département des Pyrénées-Atlantiques (64) :**

2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**- Collège salarié :**

2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'AUVERGNE****- Collège libéral****Département de l'Allier (03) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département du Cantal (15) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département du Puy de Dôme (63) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE****- Collège libéral****Département du Calvados (14) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de la Manche (50) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de l'Orne (61) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE****- Collège libéral****Département de Côte d'Or (21) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de la Nièvre (58) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de Saône et Loire (71) :**

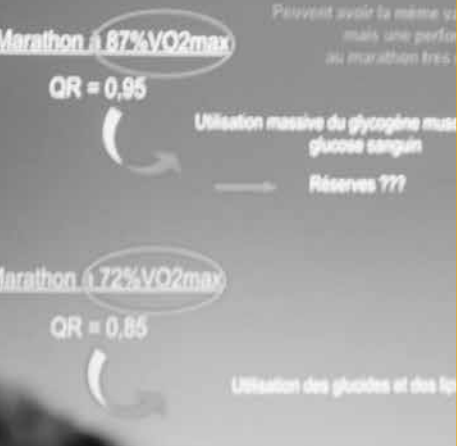
2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE****- Collège libéral****Département du Finistère (29) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)



#### Département d'Ille et Vilaine (35) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département du Morbihan (56) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### - Collège salarié :

- 2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE

#### - Collège libéral

#### Département de l'Indre et Loire (37) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département du Loir et Cher (41) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département du Loiret (45) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### - Collège salarié :

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### CONSEIL RÉGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

#### - Collège libéral

#### Département des Ardennes (08) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de la Marne (51) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Haute Marne (52) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**CONSEIL RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ****- Collège libéral****Département du Doubs (25) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département du Jura (39) :**

2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de Haute-Saône (70) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département du Territoire de Belfort (90) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE****- Collège libéral****Département de l'Eure (27)**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Seine-Maritime (76) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**- Collège salarié :**

1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ÎLE DE FRANCE ET DE LA RÉUNION****- Collège libéral****Département de Paris (75) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de Seine et Marne (77) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département des Yvelines (78) :**

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de l'Essonne (91) :**

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département des Hauts de Seine (92) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département du Val de Marne (94) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département du Val d'Oise (95) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Réunion (974) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**CONSEIL RÉGIONAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON****- Collège libéral****Département du Gard (30) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de l'Hérault (34) :**

3 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
3 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département des Pyrénées Orientales (66) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN****- Collège libéral****Département de la Corrèze (19) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Creuse (23) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Haute-Vienne (87) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**- Collège salarié :**

1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**CONSEIL RÉGIONAL DE LA LORRAINE****- Collège libéral****Département de la Meurthe et Moselle (54) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Meuse (55) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Moselle (57) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département des Vosges (88) :**

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**- Collège salarié :**

1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**CONSEIL RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES****- Collège libéral****Département de l'Aveyron (12) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de Haute-Garonne (31) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département du Lot (46) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département des Hautes-Pyrénées (65) :**

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département du Tarn (81) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- Collège salarié :

2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### CONSEIL RÉGIONAL DU NORD-PAS DE CALAIS

- Collège libéral

#### Département du Nord (59) :

4 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
4 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département du Pas de Calais (62) :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- Collège salarié :

2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Collège libéral :

#### Département de Loire Atlantique (44) :

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département du Maine et Loire (49) :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de la Mayenne (53) :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Vendée (85) :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- Collège salarié :

2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)





## CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE

### - Collège libéral

#### Département de l'Aisne (02) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de l'Oise (60) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Somme (80) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### - Collège salarié :

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## CONSEIL RÉGIONAL DU POITOU-CHARENTES

### - Collège libéral

#### Département de Charente-Maritime (17) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département des Deux Sèvres (79) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Vienne (86) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### - Collège salarié :

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## CONSEIL INTERRÉGIONAL DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – CORSE

### - Collège libéral

#### Département des Alpes de Haute Provence (04) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)



**Département des Hautes Alpes (05) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département des Alpes-Maritimes (06) :**

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département des Bouches du Rhône (13) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département du Vaucluse (84) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Corse du Sud (2A) :**

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de la Haute-Corse (2B) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES****- Collège libéral****Département de l'Ain (01) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de l'Ardèche (07) :**

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de l'Isère (38) :**

2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de la Loire (42) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département du Rhône (69) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Savoie (73) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**Département de la Haute-Savoie (74) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**CONSEIL INTERRÉGIONAL DES ANTILLES ET DE LA GUYANE****- Collège libéral****Département Guadeloupe (971) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de la Martinique (972) :**

2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

**Département de la Guyane (973) :**

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

**- Collège salarié :**

1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)  
1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## 2. ELECTEURS ET VOTES

Pour le collège des masseurs-kinésithérapeutes libéraux, chaque Conseil départemental composant la région dispose d'un nombre déterminé de représentants au sein du Conseil régional ou interrégional. Par conséquent, seuls les membres titulaires libéraux du Conseil départemental qui aura à organiser le remplacement d'un ou plusieurs conseillers, titulaires ou suppléants, seront électeurs.

Pour le collège des masseurs-kinésithérapeutes salariés, les membres sont élus par l'ensemble des membres salariés titulaires des conseils départementaux de la région ou de l'interrégion. Par conséquent, tous les conseillers titulaires salariés des Conseils départementaux composant la région ou interrégion seront électeurs.

Le vote par procuration n'est pas admis.

## 3. ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles les masseurs-kinésithérapeutes :

- inscrits au tableau de l'Ordre de l'un des Conseils départementaux situés dans le ressort du Conseil régional ou interrégional ;
- à jour de leurs cotisations ordinaires jusqu'en 2014 ;
- n'ayant pas fait l'objet d'une sanction ordinale ;
- inscrits à l'Ordre depuis au moins trois ans.

## 4. ENVOI ET DATE LIMITE DE LA CANDIDATURE

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au Président du Conseil régional ou interrégional, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le 29 septembre 2014 à 16h00.**

Adresses du dépôt des candidatures aux Conseils régionaux ou interrégionaux de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes :

**Conseil régional d'Alsace** : 10 rue Leicester - 67000 STRASBOURG

**Conseil régional d'Aquitaine** : 182-184 rue Achard - 33300 BORDEAUX

**Conseil régional d'Auvergne** : 42 avenue de Royat - 63400 CHAMALIERES

**Conseil régional de Basse-Normandie** : Maison des

Professions Libérales - 11-13 rue du Colonel Rémy - BP 35363 - 14053 CAEN Cedex 4

**Conseil régional de Bourgogne** : 60F avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE

**Conseil régional de Bretagne** : 107 rue Henri Fréville - BP 40324 - 35203 RENNES Cedex 2

**Conseil régional du Centre** : 22 avenue Dauphine - 45100 ORLEANS

**Conseil régional de Champagne-Ardenne** : 10 rue de l'Industrie - 51350 CORMONTREUIL

**Conseil régional de Franche-Comté** : 70 boulevard Léon Blum - 25000 BESANCON

**Conseil régional de Haute-Normandie** : 26 quai Cavalier de La salle - 76000 ROUEN

**Conseil interrégional d'Île de France - La Réunion** : 5 rue Francis de Pressensé - 93210 LA PLAINE SAINT DENIS

**Conseil régional du Languedoc-Roussillon** : Maison des Professions Libérales - 285 rue Alfred Nobel - 34000 MONTPELLIER

**Conseil régional du Limousin** : 20 avenue Foucaud - 87000 LIMOGES

**Conseil régional de Lorraine** : 25-29 rue de Saurupt - 1<sup>er</sup> étage - 54000 NANCY

**Conseil régional de Midi-Pyrénées** : 2 route de Launaguet - 31200 TOULOUSE

**Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais** : Centre Vauban - 199-201 rue Colbert - 59000 LILLE

**Conseil régional des Pays de la Loire** : 9 rue du Parvis Saint Maurice - 49100 ANGERS

**Conseil régional de Picardie** : Résidence Saint Martin - 77 rue Delpech - 80000 AMIENS

**Conseil régional du Poitou-Charentes** : Résidence Clos Briandon - Appartement n°8 - 22 avenue du 8 mai 1945 - 86000 POITIERS

**Conseil interrégional de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse** : 23-25 rue Edmond Rostand - 13006 MARSEILLE

**Conseil régional de Rhône-Alpes** : 1 rue Laborde - 69500 BRON

**Conseil interrégional des Antilles et de la Guyane** : Résidence Miquel I - Escalier A - Appartement 31 -

Boulevard Légitimus - 97110 POINTE A PITRE

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de la poste ne faisant pas foi.

## 5. ACTE DE CANDIDATURE

Le candidat doit indiquer dans sa lettre, revêtue de sa signature :

- ses nom et prénoms, son adresse, sa date de naissance, ses titres, son mode d'exercice, et le cas échéant, sa qualification professionnelle et ses fonctions dans les organismes professionnels ;
- il peut joindre à sa candidature une profession de foi. Celle-ci doit être rédigée en français, sur une seule page, qui ne peut dépasser le format A4 (210 x 297 mm) séparée de la candidature, en noir et blanc. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre.

## 6. MODALITÉS DE L'ELECTION

La liste des candidats est établie par collège.

Le vote a lieu par correspondance. Il est adressé au siège du conseil régional ou interrégional.

Le président du conseil régional ou interrégional adresse aux membres titulaires des conseils départementaux de son ressort la liste des candidats et les instruments de vote et toutes indications sur les modalités du vote.

Dès la fin du vote, le dépouillement aura lieu sans désenclaver en séance publique. Les assesseurs compteront le nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Le bureau de vote statue sur la validité des bulletins. Ceux dont la validité est contestée ou refusée sont annexés au procès-verbal.

## 7. RÈGLES D'ELECTION

Dans certaines régions, et selon le collège, un scrutin principal et un scrutin complémentaire sont regroupés en une seule et même élection qui se déroulera le 29 octobre 2014.

7.1 Pour les salariés :

En l'absence de scrutin complémentaire :

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.

En cas de scrutin principal et complémentaire :

Ceux des candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix seront élus titulaires jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir, scrutin principal et scrutin complémentaire confondus.

Ensuite, un tirage au sort déterminera ceux des membres titulaires dont le mandat vient à expiration respectivement dans les délais de trois ou six ans, soit en 2017 ou 2020.

Seront élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir, scrutin principal et scrutin complémentaire confondus.

Ensuite, un tirage au sort déterminera ceux des membres suppléants dont le mandat vient à expiration respectivement dans les délais de trois ou six ans, soit en 2017 ou 2020.

7.2 Pour le collège des libéraux :

En cas de seul scrutin principal ou de seul scrutin complémentaire pour un même département :

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.

En cas de scrutin principal et complémentaire au sein d'un même département :

Ceux des candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix seront élus titulaires jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir, scrutin principal et scrutin complémentaire confondus.

Ensuite, un tirage au sort déterminera ceux des membres titulaires dont le mandat vient à expiration respectivement dans les délais de trois ou six ans, soit en 2017 ou 2020.

Seront élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir, scrutin principal et scrutin complémentaire confondus.

Ensuite, un tirage au sort déterminera ceux des membres suppléants dont le mandat vient à expiration respectivement dans les délais de trois ou six ans, soit en 2017 ou 2020.

7.3 Règle commune aux deux collèges : en cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.





**Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes**  
120-122 rue Réaumur 75002 Paris - Tél. : 01 46 22 32 97 Fax : 01 46 22 08 24  
email : [cnob@ordremk.fr](mailto:cnob@ordremk.fr) - site : [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)



Retrouvez toutes les informations  
sur notre site Internet :

**[www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)**